

Direction générale de la Santé Publique de l'Afrique Occidentale Française
Nomenclature générale des actes professionnels des Médecins,
Chirurgiens, Spécialistes, Chirurgiens-dentistes et Sages-femmes
et des examens et analyses de laboratoire

Utilisation de la Nomenclature

Le présent document est inspiré de la Nomenclature Générale des actes professionnels, établis en application de l'ordonnance du 19 octobre 1945, qui est en usage dans la Métropole en matière d'assurances sociales (Sécurité sociale).

Sa destination est cependant totalement différente de celle de son homologue métropolitain. Alors que la Nomenclature est, en France, destinée à permettre aux assurés le remboursement, par les caisses d'assurances sociales, des actes techniques effectués par les docteurs en médecine, chirurgiens-dentistes, sages-femmes, etc., la Nomenclature en vigueur en Afrique Occidentale Française a pour but de fixer le montant des sommes à payer à l'Administration par les personnes bénéficiant de consultations ou de visites de praticiens de l'Administration ou à qui sont prodigués des actes médicaux, chirurgicaux ou de spécialistes, soit au cours de consultations ou de visites, soit durant leur hospitalisation.

Tout acte est désigné par un *indicatif* suivi d'une *lettre clé* et d'un *coefficient*.

Indicatif

Ce terme désigne un groupe de lettres qui exprime la catégorie ou spécialité dont relève l'acte envisagé. Il permet, tout en respectant le secret professionnel, de justifier le montant des sommes encaissées.

Les indicatifs sont les suivants :

PC	Pratique médicale courante et petite chirurgie.
CHI	Chirurgie.
URO	Urologie.
GYN	Gynécologie.
OBS	Obstétrique.
OPH	Ophthalmologie.
ORL	Oto-rhino-laryngologie.
STO	Stomatologie et soins dentaires.
PHT,	Phtisiologie.
DV	Dermatologie et vénéréologie.
N-PSY	Neuro-psychiatrie.
ER	Électro-radiologie.

/p. 735/

Lettre-clé

La lettre-clé est un signe dont la valeur en francs est établie par délibération du Grand Conseil de l'Afrique Occidentale Française, rendue exécutoire par arrêté du Gouverneur Général.

C	Consultation ou cabinet, par le praticien, le spécialiste qualifié ou le consultant.
PC	Actes de pratique médicale courante et de petite chirurgie.
K	Actes de chirurgie et de spécialités.
D	Actes pratiqués par le chirurgien-dentiste.
SF	Actes pratiqués par la sage-femme et relevant de sa compétence propre.
B	Analyses et examens de laboratoire.

Coefficient

Le coefficient est un nombre accolé à la lettre-clé et indiquant la valeur relative de chaque acte professionnel.

Si un acte ne figure pas à la Nomenclature, il peut être assimilé à un acte de même importance porté sur cette Nomenclature et, en conséquence, affecté du même coefficient que cet acte.

Calcul du tarif en cas d'actes multiples

Acte global et acte isolé. — En principe, les coefficients de la Nomenclature ont été calculés à l'acte global ; de ce fait, ils comprennent, en sus de la valeur propre de l'acte, celle de l'anesthésie, des soins consécutifs éventuels et la fourniture des objets de pansement.

Cependant, les coefficients de tous les actes en PC, ainsi que ceux des actes en K dont le coefficient est égal ou inférieur à 12, ont été calculés à l'acte isolé.

Les actes (pansement, par exemple) consécutifs à des interventions notées en K, hors le cas d'hospitalisation, avec un coefficient égal ou inférieur à 12 (interventions dont le coefficient est calculé à l'acte isolé), doivent être notés en PC.

Toutefois, il peut être marqué une consultation lorsqu'une des séances de soins s'accompagne d'un examen approfondi du malade ou du blessé.

En ce cas, la consultation ne peut se cumuler avec l'acte de soins ; c'est l'acte dont l'honoraire est le plus élevé (consultation ou acte de soins) qui, seul, est décompté.

L'honoraire des actes en PC, en K ou en D ne se cumule pas avec celui de la consultation, sauf exception prévue à la Nomenclature.

Lorsque l'exécution d'un acte prévu à la Nomenclature en un seul temps a été effectuée en plusieurs temps, le coefficient global ne subit aucune augmentation, sauf indication contraire portée à la Nomenclature.

Lorsqu'un traitement comportant une série d'actes répétés est coté dans la Nomenclature sous une forme globale, il doit être inscrit exclusivement sous cette forme et ne peut être décomposé en actes isolés.

Actes multiples pratiqués au cours de la même séance. — Lorsqu'au cours d'une même séance, plusieurs actes notés à un ou plusieurs chapitres de la Nomenclature sont accomplis sur un même malade, l'acte le plus important est seul inscrit avec son coefficient propre. Le coefficient du second acte est réduit de 50 %.
Exemple : appendicectomie et cure radicale de hernie unilatérale pratiquées au cours de la même séance, chiffrer :

$$K \times 60 + \frac{K \times 40}{2}$$

Chapitre premier. — Consultations et visites

Sont seuls habilités à opérer en pratique privée les praticiens régulièrement autorisés par le chef du territoire et inscrits au Conseil de l'Ordre

Tarif des consultations et visites

1° *Absence de praticien ou de spécialiste libre dans la localité :*

Valeur de la lettre-clé C, D ou SF selon qu'il s'agit de médecin, dentiste ou sage-femme ;

2° *Insuffisance numérique de praticiens ou de spécialistes libres :*

Tarif des confrères libres de la localité, majoré de 25 % ;

3° *Nombre suffisant de praticiens ou spécialistes libres permettant ainsi le respect du libre choix :*

Les praticiens de l'Administration, régulièrement autorisés, ne peuvent opérer que dans le seul cas où ils sont appelés en consultation par un confrère libre (visite à domicile) ou sur demande écrite de l'un de ceux-ci (consultation dans une formation sanitaire) :

Tarif au moins double de celui des confrères libres de la localité.

Sont considérés comme inclus dans la consultation ou la visite les moyens de diagnostic en usage dans la pratique courante (prise de tension artérielle, examen au spéculum, toucher vaginal ou rectal, etc.) ainsi que les petits actes techniques motivés par celle-ci (injection hypodermique, intradermique, intramusculaire, petit pansement, ventouses, pointes de feu, etc.), sauf lorsque ces actes sont effectués en série, auquel cas il doit être mentionné non une consultation ou une visite, mais le coefficient correspondant inscrit au chapitre II (actes en PC).

Visites à domicile

Lorsque la visite à domicile est accompagnée de petites interventions, accouchements, etc., il est fait application du prix déterminé par référence à la Nomenclature et au tarif des lettres-clés, sauf si l'acte pratiqué est tarifé par des textes locaux (accouchements).

Dans le cas où les tarifs ainsi déterminés seraient inférieurs à ceux des praticiens libres de la localité, ce sont ces derniers qui devraient être pris en considération.

Les sommes ainsi déterminées sont réparties comme suit :

75 % pour le praticien ;

25 % reversés par celui-ci à l'Administration.

Consultations dans les formations sanitaires

Les tarifs des actes professionnels pratiqués au cours des consultations dans les formations sanitaires sont déterminés par référence à la Nomenclature et à la valeur des lettres-clés. Leur montant est entièrement acquis à l'Administration ainsi que la moitié du prix de la consultation.

Dans tous les cas, par conséquent, la part du praticien n'est que la moitié du prix de la consultation.

/p. 736/

Hospitalisations

Les particuliers hospitalisés à leurs frais acquittent, en sus du paiement du prix de la journée d'hospitalisation, les suppléments ci-après :

— interventions chirurgicales et actes divers médicaux, chirurgicaux ou de spécialités : tarif fixé par référence à la Nomenclature générale et aux taux des lettres-clés. Cependant, tous les actes mentionnés en PC ainsi que tous les actes dont le coefficient est inférieur à 6 ne sont pas décomptés s'ils concernent l'affection ayant motivé l'hospitalisation. Ils sont décomptés dans les autres cas.

— analyses et examens de toutes natures : lorsqu'ils sont en rapport avec le motif de l'hospitalisation, ces actes ne sont pas décomptés ; ils le sont dans les autres cas et notamment lorsqu'ils sont effectués à la demande du malade.

Les suppléments de frais d'hospitalisation ne sont pas applicables aux indigents, aux malades traités en 4^e catégorie (sauf les accidentés du travail) et aux Ministres des cultes et membres du clergé. Leur montant est invariable quelle que soit la catégorie dans laquelle le malade est traité (1^{re}, 2^e, 3^e catégorie).

Le montant des suppléments de frais d'hospitalisation est entièrement acquis à l'Administration.

Chapitre II. — Pratique Médicale courante

Lorsqu'un acte en PC est dispensé au cours d'une consultation ou d'une visite, comportant l'examen du malade, seule la consultation ou la visite doit être décomptée, si son prix est plus élevé que celui de l'acte ; dans le cas contraire, l'acte seul est décompté.

Par contre, s'il s'agit d'actes en PC non accompagnés de l'examen du malade, notamment d'actes en série, c'est l'acte en PC qui doit seul être décompté même si son prix est inférieur à celui de la consultation.

Les certificats constituant une simple justification fournie à l'appui d'une demande d'arrêt de travail, les certificats de régime, les attestations non descriptives délivrées en cours de traitement (attestation de non-guérison), etc., sont compris dans la consultation ou la visite et ne sont pas décomptés en sus.

Coefficient 0, 25 (PC x 0, 25)

Circoncision rituelle

Coefficient 0, 75 (PC x 0,75)

Injection sous-cutanée, intradermique ou intramusculaire (en série).

Coefficient 1 (PC x 1)

Injection intraveineuse (en série) ;

Pansement petit (en série) ;

Pointes de feu ;

Pose de pessaire ;

Pose de ventouses sèches ;

Vaccination antivariolique (y compris la constatation du résultat).

Coefficient 1, 5 (PC x 1,5)

Cathétérisme de l'urètre chez l'homme ou chez la femme (isolé ou en série) ;

Cutiréaction (y compris la constatation du résultat) ;

Injection intratrachéale (en série) ;

Injection de sérum physiologique (minimum 125 cc.) ;

Injection sous-cutanée médicamenteuse, goutte-à-goutte, le longue durée ;

Injection sous-cutanée d'oxygène ;

Injection sous-cutanée de sérum antitoxique, préventif ou curatif ;

Intradermoréaction (y compris la constatation du résultat) ;

Instillation ou lavage de la vessie ou de l'urètre (isolée ou en série) ;

Ophthalmoréaction (y compris la constatation du résultat) ;

Massage et mobilisation sur un seul membre (par séance) ;

Massage de la prostate (isolé ou en série) ;

Pansement du col utérin (isolé ou en série) ;

Pansement vaginal (isolé ou en série) ;

Pansement moyen (en série) ¹ ;

Pose de ventouse scarifiées ;

Prise de sang pour Wassermann ou pour autre examen biologique ;

Vaccination préventive autre que les vaccinations antivariolique et anti-amaryle.

Coefficient 2 (PC x 2)

Cathétérisme de l'urètre chez l'homme, *pour rétention* (isolé ou en série) ;

Certificat descriptif pour tous accidents non couverts par la législation sur les accidents du travail ;

Dilatation simple de l'urètre (bougies ou bœniqués) (en série) ;

Extraction de bouchons de cérumen ou épidermiques ;

Extraction simple de corps étrangers de l'oreille ou du nez ;

Hémothérapie (auto ou hétéro) avec ou sans addition de produits associés ;

Infiltration anesthésique périarticulaire (par séance, quel que soit le nombre des injections) ;

Injection intra-utérine ;

Instillation intra-utérine (en série) ;

Infiltrations intradermiques régionales (par séance, quel que soit le nombre des injections) ;

Injections intraveineuses de sérum physiologique ;

Injections intraveineuses autre que celle d'arsénobenzol (isolée) ;

¹ En cas de plaies multiples, on doit considérer les surfaces additionnées des diverses plaies et non chaque plaie isolément.

Injection intraveineuse d'arsénobenzol (isolée ou en série) ;
 Injection intraveineuse d'éther pour le diagnostic d'un shunt intracardiaque ;
 Injection sous-cutanée de sérum antitoxique (Besredka), l'ensemble des injections ;
 Massage et mobilisation sur plusieurs membres (par séance) ;
 Ouverture d'abcès superficiel ou d'hématome ;
 Pansement grand (en série) ; trois segments de membre ou surface analogue ² ;
 Pansement moyen (isolé) : deux segments de membres ou surface analogue ² ;
 Ponction exploratrice simple ;
 Suture simple par agrafes (une à trois agrafes) ;
 Vaccination par B.C.G. par scarification (y compris la cutiréaction obligatoire avant la vaccination et la constatation du résultat) ;
 Injection médicamenteuse intrapleurale ;
 Injection en vue de l'étude radiographique des cavités rénales après compression des uretères (méthode de la rétention pyélo-calicielle provoquée).

/p. 737/

Coefficient 3 (PC x 3)

Bottes de Unna ;
 Extraction facile de corps étrangers superficiels ;
 Incision d'abcès simple de l'amygdale ;
 Incision d'un petit anthrax ;
 Injection sclérosante pour hémorroïdes internes (par séance, quel que soit le nombre des injections) ;
 Injection sclérosante pour varices (avec un maximum de sept séances par membre), par séance quel que soit le nombre des injections ;
 Lavage ou tubage de l'estomac (isolé ou en série) ;
 Libération d'adhérences préputiales ;
 Pansement grand (isolé) : trois segments de membres ou surface analogue ³ ;
 Ponction évacuatrice d'abcès froid, de gros hématome, de la fontanelle, d'hydrocèle ou d'hydarthrose, sans injection modificatrice ;
 Réduction non sanglante d'un paraphimosis ;
 Réduction par taxis d'une hernie non spontanément réductible ;
 Saignée ;
 Suture simple par agrafes (plus de trois) ou par fil (un à trois points) ;
 Tamponnement antérieur des fosses nasales pour épistaxis.

Coefficient 4 (PC x 4)

Ablation totale d'un ongle ;
 Anesthésie générale de courte durée (lorsqu'elle n'est pas couverte par le coefficient de l'intervention) ;
 Changement de sonde chez un malade opéré de cystostomie ;
 Dilatation de l'urètre avec lavage de la vessie et massage de la prostate ;
 Injection épidurale ;
 Injection de pénicilline dans le paramètre ;
 Injection intra-artérielle médicamenteuse ;
 Instillation intra-utérine (isolée) ;
 Incision d'un panaris de la pulpe ;
 Perfusion médicamenteuse (durée minimum : demi-heure) ;
 Ponction évacuatrice d'abcès froid, d'abcès chaud, d'hydarthrose, d'hydrocèle, avec injection médicamenteuse.

Coefficient 5 (PC x 5)

Abcès de fixation (injection et incision) ;
 Incision d'abcès profond ;
 Ponction évacuatrice d'ascite ou de la vessie ;
 Ponction lombaire ou sous-occipitale en série avec ou sans injection médicamenteuse ;
 Suture simple par fil (plus de trois points) ;
 Tamponnement intra-utérin ;
 Traitement de l'asphyxie ;
 Tubage duodéal (isolé ou en série).

Coefficient 6 (PC x 6)

Anesthésie générale de longue durée (lorsqu'elle n'est pas couverte par le coefficient de l'intervention) ;
 Ponction évacuatrice de pleurésie ou d'hydrothorax.

Coefficient 8 (PC x 8)

Ponction lombaire ou sous-occipitale isolée avec ou sans injection médicamenteuse.

² En cas de moyens ou de grands pansements, le coefficient applicable s'abaisse avec la diminution d'étendue de la plaie ou des plaies (notamment au cas de brûlure).

³ En cas de moyen ou de grand pansement, le coefficient applicable s'abaisse avec la diminution d'étendue de la plaie ou des plaies (notamment en cas de fractures).

Chapitre III. — Chirurgie (Indicatif : CHI)**I. — Chirurgie des traumatismes****A. — Fractures***1° Appareillage provisoire d'un membre effectué d'urgence sur le lieu de l'accident*

Membre supérieur, clavicule, thorax ⁴ , omoplate	K x 3
Jambe	K x 4
Fémur, bassin, rachis	K x 5

2° Réduction et contention d'une fracture simple par gouttière, bandages, attelles, extension continue, etc.

Doigts, main, poignet, clavicule, omoplate, thorax (1), péroné, isolé, maxillaire inférieur, orteils, pieds, rotule	K x 4
Avant-bras, bras, jambe	K x 10
Fémur, bassin, rachis	K x 14

3° Réduction et contention d'une fracture simple par plâtre

Doigts, main, carpe, un seul os avant-bras, orteil, pied	K x 5
Péroné isolé	K x 8
Extrémité inférieure du radius, humérus, clavicule, rotule	K x 12
Deux os de l'avant-bras, jambe	K x 20
Fémur, bassin	K x 30
Rachis	K x 40

4° En supplément

Pose d'une broche	K x 6
Anesthésie régionale ou rachidienne exécutée par le chirurgien lui-même	K x 4

5° Traitement sanglant complet d'une fracture fermée récente

Membre supérieur :

Une phalange ou un métacarpien	K x 16
Plusieurs	K x 20
Os du carpe	K x 40
Un seul os de l'avant-bras	K x 50
Les deux os de l'avant-bras	K x 80
Humérus, omoplate	K x 70
Clavicule	K x 40

Membre inférieur :

Une phalange ou un métatarsien	K x 16
Plusieurs	K x 20
Os du tarse	K x 50
Tibia seul ou les deux os de la jambe	K x 70
Rotule	K x 50
Fémur	K x 100

Bassin :

Fracture partielle	K x 40
Fracture complète, fracture du cotyle	K x 80

Rachis

K x 100

/p. 738/

6° Traitement sanglant complet d'une fracture ouverte

Fractures indiquées ci-dessus en supplément	K x 10
Autres fracture ouvertes : côtes, sternum	K x 20

7° Traitement sanglant complet d'une fracture fermée ancienne

En supplément :

Avant-bras, Humérus, jambe, rotule, fémur (les autres sans supplément).	K x 10
---	--------

8° Répétition d'un plâtre

Main, poignet, pied, cou-de-pied	K x 4
Avant-bras, bras, jambe, cuisse, genou	K x 8
Plâtre pelvi-pédieux, corset, corset-minerve	K x 10

⁴ La fracture de côte rentre dans la catégorie : fracture de thorax.

B. — Luxations*1° Réduction et contention d'une luxation récente par la méthode non sanglante*

Doigts (autres que le ponce), maxillaire inférieur, orteil, rotule	K x 4
Pouce, carpe, poignet, coude, épaule, pied, cou-de-pied, genou, bassin	K x 12
Hanche, rachis	K x 30

2° Réduction et contention d'une luxation récente par la méthode sanglante

Doigts (autres que le pouce), orteils	K x 12
Pouce, carpe, poignet, clavicule, maxillaire inférieure, cou-de-pied	K x 40
Coude, épaule, genou, rotule, bassin	K x 60
Hanche	K x 80

3° Réduction et contention d'une luxation ancienne par la méthode sanglante

Coude, épaule, cou-de-pied, genou, hanche (supplément) (Les autres sans supplément).	K x 10
---	--------

4° Traitement opération d'une luxation récidivante

Pouce ou autres doigts ou orteils	K x 30
Épaule, rotule	K x 60
Temporo-maxillaire unilatérale	K x 40
Temporo-maxillaire bilatérale	K x 60
Autres articulations	K x 80

5° Fractures et luxations associées

Seule sera décomptée l'intervention dont le coefficient est le plus élevé.

C. — Plaies

Régularisation, épiluchage et suture éventuelle d'une plaie superficielle et peu étendue des parties molles.	K x 5
Régularisation, épiluchage et suture éventuelle d'une plaie des parties molles, profonde et étendue, sans grosse lésion vasculaire, tendineuse ou nerveuse	K x 12
Régularisation, épiluchage et suture éventuelle d'une plaie des doigts ou des orteils, de la main ou du pied avec section tendineuse (suture du tendon non comprise)	K x 25
Régularisation, épiluchage et suture éventuelle d'une plaie des membres ou parois thoraco-abdominales entraînant des ligatures de gros vaisseaux, des sutures tendineuses profondes ou des sutures nerveuses	K x 40
Traitement des plaies viscérales nécessitant une intervention sur lesdits viscères (voir la chirurgie des régions et viscères).	
Nettoyage avec tannage ou méthode analogue des brûlures du 2 ^e et du 3 ^e degré, de petite étendue	K x 8
Nettoyage avec tannage de brûlures semblables, de grande étendue (plus de 2 segments de membres ou surface analogue, grande partie du tronc)	K x 20
Nettoyage avec tannage de brûlures de semblables, de grande étendue (plus de 2 segments de membres ou surface analogue, grande partie du tronc)	K x 30
Nota. — En cas de brûlures multiples, il convient de considérer les surfaces additionnées.	
Extraction de corps étrangers profonds des parties molles	K x 20
Extraction de corps étrangers nécessitant une intervention compliquées (voir chirurgie des régions et des viscères).	
Excision de plaie du cuir chevelu avec esquillectomie crânienne	K x 40
Traitement opératoire du scalp	K x 30

II. — Chirurgie des Infections

Débridement de phlegmon diffus	K x 60
Ponction d'abcès froid (avec ou sans injection modificatrice) de grand volume (mal de Pott, coxalgie, etc)	K x 12
Extirpation d'abcès froid (sans lésion osseuse)	K x 40

III. — Chirurgie des Tissus**A. — Peau et tissus cellulaire sous-cutanée**

Suture secondaire d'une plaie après avivement :	
Au dessous de 10 % de long	K x 10
Au dessous de 10 _e /m	K x 20
Greffes dermo-épidermiques, sur une surface :	
Au-dessous de 10 _e /m	K x 15
De 10 _e /m à 50 _e /m	K x 30

De 50 _e /m à 200 _e /m	K x 50
Au-dessus de 200 _e /m, par multiple de 200 _e /m. +	K x 20
Excision d'une cicatrice vicieuse suivie de suture	
Moins de 10 _e /m de long	K x 15
Plus de 10 _e /m	K x 30
Greffes libres de peau totale ou de derme (y compris le recouvrement de la partie donneuse) :	
Moins de 10 _e /m de long	K x 50
Plus de 10 _e /m	K x 70
Autoplastie par relation ou par glissement (y compris le recouvrement de la région donneuse)	K x 60
Autoplastie par lambeau unipédiculé à distance (les deux temps, y compris le recouvrement de la région donneuse et l'appareil plâtré)	K x 90
Autoplastie par lambeau bipédiculé tubulé, chaque temps opératoire (avec maximum de K x 200).	K x 40
Nota. — Pour la chirurgie plastique des téguments de la face, de la main et des doigts, les chiffres précédents sont à augmenter de 30 %.	
En cas d'autoplastie par lambeau bipédiculé tubulé, cette majoration ne porte que sur le dernier temps.	
/p. 739/	
Excision d'un lupus	K x 16
Ablation de petites tumeurs bénignes sous-cutanées ou sous-aponévrotiques (kystes, lipômes) :	
Grosueur d'une cerise	K x 6
Grosueur d'une noix	K x 10
Au-dessus	K x 20
Ablation d'angiome ou lymphangiome sous-cutané :	
Petit	K x 10
Moyen	K x 20
Grand	K x 40
Ablation ou destruction de tumeurs cutanées malignes :'	
Petites (moins de 1 ^e /m ²)	K x 10
Moyennes (de 1 ^e /m ² à 4 ^e /m ²)	K x 20
Étendue (4 ^e /m ² et plus)	K x 30
Excision d'un anthrax peu volumineux	K x 8
Excision d'un anthrax volumineux	K x 25
Extirpation d'un anévrisme cirsoïde	K x 60
Inclusion de pastilles d'hormones sous la peau	K x 10
Avivement et curetage d'une fistule des parties molles	K x 5
Éléphantiasis du scrotum	K x 60
B. — Système lymphatique	
Drainage par séton d'une adénite	K x 2
Drainage d'adénite suppurée ou d'adéno-plegmon peu volumineux	K x 3
Incision d'adéno-phlegmon volumineux	K x 20
Extirpation d'un ganglion, Prélèvement pour examen histologique	K x 5
Extirpation d'adénopathie :	
De petit volume	K x 15
De grand volume	K x 30
Extirpation de lymphangiome kystique	K x 40
Curage ganglionnaire systématique d'une région (type évidemment cervical ou inguinal) :	
D'un côté	K x 60
Des deux côtés	K x 80
C. — Muscles, tendons, synoviales	
Incision d'un abcès intramusculaire	K x 16
Extirpation d'une tumeur musculaire encapsulée	K x 20
Extirpation d'une tumeur musculaire non encapsulée	K x 40
Traitement opératoire des ruptures et hernies musculaires	K x 30
Suture primitive d'un tendon	K x 30
Suture primitive, par tendon supplémentaire	K x 10
Rétablissement de la continuité d'un tendon par greffe ou prothèse	K x 60
Rétablissement par tendon supplémentaire	K x 20
Allongement, raccourcissement ou transplantation tendineuse, le premier tendon allongé, raccourci ou transplanté	K x 40
Par tendon supplémentaire	K x 20

Nota. — Quand il s'agit des tendons des muscles fléchisseurs des doigts, les chiffres précédents sont à augmenter de 30 %.

Ténotomie (sous-cutanée ou à ciel ouvert)	K x 16
Extirpation des kystes synoviaux (type poignet)	K x 12
Extirpation des kystes synoviaux (type creux poplité)	K x 50
Incision de phlegmons des gaines digito-carpiennes	K x 60
Incision de toutes les gaines synoviales tendineuses des fléchisseurs de la main	K x 75
Incision des phlegmons des gaines digitales	K x 25
Incision des phlegmons des gaines digito-carpiennes	K x 60
Incision des phlegmons des gaines synoviales autres que les gaines digitales ou digito-carpiennes	K x 20
Incision des phlegmons profonds de la paume ou de la plante	K x 25

D. — Appareil cardiovasculaire

"Vaisseaux" :

Ligature non urgente en tant qu'opération isolée :

Des artères importantes des membres	K x 16
Des artères carotide, sous-clavière, iliaque, fessière	K x 40

Ligature d'urgence pour hémorragie grave:

Des artères importantes des membres	K x 25
Des artères carotide, sous-clavière, iliaque, fessière	K x 70

Cure opératoire des anévrysmes artériels ou artério-veineux (sauf par ligature simple) K x 100

Suture ou anastomose vasculaire K x 100

Artériectomie K x 50

Capillaroscopie K x 5

Endartériectomie K x 120

Grefte artérielle K x 140

Résection du plexus périaortique K x 150

Embolectomie K x 70

Découverte et dénudation d'une veine (ligature de la Veine et suture cutanée comprise) K x 10

Résection veineuse peu étendue K x 12

Résection veineuse de la saphène interne en totalité K x 50

Résection veineuse des veines du bassin K x 100

Transfusion de sang frais K x 20

Exsanguino-transfusion sanguine chez l'adulte (minimum 4 litres) K x 100

Exsanguino-transfusion sanguine chez le nouveau-né K x 75

Injection intraveineuse de sang conservé ou de plasma K x 10

Intervention sur la maladie bleue K x 200

b.) "Cardiologie" :

Cathétérisme cardiaque simple des cavités droites avec lecture des pressions K x 30

Cathétérisme cardiaque simple des cavités droites avec enregistrement des pressions K x 40

Cathétérisme cardiaque simple des cavités droites avec enregistrement des pressions et prélèvement de sang cavitaire pour dosage K x 45

Cathétérisme cardiaque complet avec recherche d'un shunt ou de la pression capillaire pulmonaire, enregistrement des pressions et prélèvement sanguin, à l'exclusion d'une dénudation veineuse autre que celle du pli du coude, nécessitant l'intervention d'un acte chirurgical K x 75

Injection de la substance opaque, dans une veine périphérique, recherche des tests compris K x 20

Injection de la substance opaque par cathétérisme dans les cavités cardiaques ou dans l'aorte, recherche des tests compris K x 30

Ces coefficients ne comprennent pas les radiographies qui doivent être cotées en plus.

E. — Nerfs

Infiltrations nerveuses :

Ganglion de Gasser K x 12

Nerf trijumeau (trou ovale ou grand rond) K x 12

Nerf ophtalmique K x 10

Branches terminales du trijumeau (sus et sous-orbitaire, épine de Spix, mentonnier, etc. canal palatin postérieur) K x 4

Sympathique lombaire, phrénique, splanchnique K x 5

Suture nerveuse primitive K x 40

Suture nerveuse secondaire	K x 80
Ablation de tumeur nerveuse avec suture	K x 50
Greffe nerveuse	K x 100
Libération d'un nerf comprimé	K x 10
Sympathectomie périartérielle	K x 40
Sympathectomie cervicale	K x 89
Résection d'un ganglion sympathique (stellaire, lombaire)	K x 80
Neurotomie	K x 30
Splanchnicotomie	K x 80
Infiltration du ganglion stellaire ou du ganglion sympathique cervical supérieur	K x 8
Neurotomie du nerf dentaire	K x 10
F. — Os	
Ablation d'exostose	K x 20
Incision simple d'abcès d'origine osseuse	K x 10
Trépanation, évidement d'une cavité osseuse, ablation de séquestre	K x 40
Évidement d'une activité osseuse suivi de greffe	K x 50
Résection diaphysaire (y compris appareillage post-opératoire)	K x 60
Ostéotomie d'appui ou de correction des membres, quelle qu'en soit la technique (y compris l'appareillage post-opératoire)	K x 70
Trépano-ponction de la moelle osseuse (os long)	K x 40
Examen histologique osseux comportant trépanation de l'os	K x 15
Ponction sternale	K x 5
Ablation d'une plaque d'ostéosynthèse	K x 20
Appareils plâtrés pour immobilisations ou moulages pour appareils orthopédiques	
Épaule (avec plâtre thoraco-brachial)	K x 16
Main, poignet, pied, tibiotarsienne	K x 6
Coude, genou	K x 8
Plâtre pelvi-pédieux (le premier)	K x 20
Corset et lit plâtré	K x 25
Corset minerve	K x 30
G. — Articulations	
1° Ponction articulaire à l'aiguille ou au trocart	
Toutes articulations sauf la hanche	K x 5
Hanche	K x 8
2° Ponction articulaire au bistouri	
Ponction articulaire au bistouri, toutes articulations	K x 12
3° Prélèvement intra-articulaire pour examen histologique	
Coude, épaule, genou, hanche	K x 30
Autres articulations	K x 15
3° bis Mobilisation sous anesthésie générale y compris l'anesthésie	
Doigts (autres que le pouce), orteils, rotule	K x 4
Pouce, carpe, poignet, coude, épaule, pied, cou-de-pied, genou	K x 12
Hanche	K x 30
4° Régularisation et épiluchage d'une plaie articulaire	
Arthrotomie:	
a) Doigt, orteils.	K x 15
b) Carpe, poignet, coude, temporo-maxillaire, tarse, tibiotarsienne	K x 25
c) Épaule, genou	K x 30
d) Hanche, bassin	K x 70
5° Arthrotomie avec intervention aseptique intra-articulaire	
Comme ci-dessus, sauf:	
Hanche	K x 80
Genou	K x 50
6° Résection de drainage	
a) Doigt et orteils	K x 15
b) Carpe, poignet, coude, temporo-maxillaire, tarse, tibio-tarsienne	K x 40
c) Épaule et genou (immobilisation plâtrée éventuelle, non comprise	K x 60
d) Hanche bassin (id.)	K x 80
7° Résection à froid. —arthrodèse, arthrorise, butée	

a) Pouce	K x 30
Autres doigts et gros orteil	K x 20
Orteils	K x 10
b) Carpe, poignet, coude, temporo-maxillaire, tarse, tibio-tarsienne	K x 50
c) Epaule et genou (immobilisation plâtre éventuelle non comprise)	K x 70
d) Hanche bassin: arthrodèse	K x 100
Hanche bassin : butée	K x 80
8° Arthroplastie	
a) Pouce	K x 40
Autre doigts et gros orteil	K x 30
Orteils	K x 10
b) Carpe, poignet, coude, temporo-maxillaire, tarse, tibio-tarsienne	K x 70
c) Épaule et genou (immobilisation éventuelle par appareil plâtré non comprise)	K x 100
d) Hanche (immobilisation éventuelle par appareil plâtré non comprise) :	
Sans creusement du cotyle	K x 120
Avec creusement du cotyle	K x 140
9° Interventions mobilisations intra-articulaires sans résection osseuse	
Genou	K x 60
Hanche	K x 70
IV. — Chirurgie des membres	
<i>Membre supérieur</i>	
Incision d'un panaris profond	K x 10
Incision d'un phlegmon des gaines digitales	K x 25
Incision d'un phlegmon palmaire sus-aponévrotique	K x 20
Incision d'un phlegmon palmaire profond	K x 25
Incision d'un phlegmon des gaines digito-carpiennes	K x 60
Aponévrectomie dans la maladie de Dupuytren	K x 60
Traitement opératoire de la syndactyle simple:	
Première commissure	K x 60
Par commissure supplémentaire	K x 20
Traitement opératoire du doigt à ressort	K x 30
Ablation des hygromas du coude	K x 15
Traitement opératoire de la camphodactylie	K x 30
Ablation des kystes synoviaux du poignet	K x 12
Amputation ou désarticulation d'une phalange ou d'un doigt	K x 12
Amputation ou désarticulation de la main à l'épaule incluse	K x 60
Désarticulation interscapulo-thoracique	K x 100
Réfection d'un moignon	K x 30
Cinématisation d'un moignon (l'ensemble des opérations)	K x 80
Enucléation du semi-lunaire	K x 40
Ablation de l'omoplate	K x 80
Ablation de la clavicule	K x 50
Cure radicale de l'onglet incarné	K x 15
Amputation d'un doigt (y compris la tête du métacarpien ⁵)	K x 15
Reconstitution du pouce :	
Pollicisation du doigt	K x 120
Phalangisation d'un métacarpien	K x 80
<i>Membre inférieur</i>	
Incision d'un phlegmon plantaire sus-aponévrotique	K x 20
Incision d'un phlegmon plantaire profond	K x 25
Suture du tendon d'Achille ou du tendon rotulien	K x 40
Traitement opératoire de l'hallux valgus :	
Unilatéral	K x 20
Bilatéral	K x 30
Traitement opératoire de plusieurs orteils en marteau par résection ou amputation	K x 20
Chirurgie orthopédique de l'avant-pied : plafond global pour un pied	K x 80
Excision d'une verrue plantaire	K x 6
Amputation ou désarticulation d'une phalange ou d'un orteil	K x 12
Amputation d'un orteil, y compris la tête du métatarsien	K x 15
Amputation ou désarticulation du pied à la hanche (exclue)	K x 60
Désarticulation de la hanche	K x 100

⁵ Dans le cas d'amputation simultanée de plusieurs doigts ou de plusieurs orteils, la première amputation est honorée intégralement ; les suivants, quel que soit leur nombre, seront payées chacune à demi-tarif.

Désarticulation inter-ilio-abdominale	K x 120
Réfection d'un moignon	K x 30
Redressement progressif des déformations du genou par appareillage unique ou répété (traitement global)	K x 50
Traitement opératoire de l'entorse grave du genou avec suture des ligaments latéraux ou croisés	K x 60
Réfection par greffe des ligaments croisés	k x 80
Ablation d'un ménisque du genou	K x 60
Ablation d'un hygroma prérotulien	K x 15
Ablation d'un kyste du creux poplité	K x 25
Forage du col du fémur	K x 20
Astragalectomie de drainage à chaud	K x 60
Astragalectomie à froid	K x 70
Enclouage d'une fracture du col du fémur	K x 100
Ablation d'un clou	K x 20
Traitement des luxations congénitales de la hanche	
a) Méthode non sanglante (appareillage compris) :	
1 ^{er} temps unilatéral	K x 50
Double	K x 70
Chaque temps suivant : 30 % du tarif ci-dessus.	
b) Méthode sanglante (appareillage compris) :	
Butée ostéoplastique	K x 80
Ostéotomie d'appuie, de dérotation	K x 70
Réduction sanglante, avec ou sans ostéotomie ou résection	K x 100
Résection butée	K x 100
Traitement des pieds-bots	
a) Par manipulation suivie d'appareillage simple unilatéral	K x 10
b) Par manipulation suivie d'un appareil plâtré, unilatéral :	
Le premier appareil	K x 15
Les appareils suivants	K x 8
c) Par ténotomie et appareil plâtré unilatéral	K x 40
d) Par libération tendineuse et fibreuse	K x 50
e) Par intervention osseuse	K x 50

V. — Tête

Traitement opératoire de la méningo-encéphalocèle	K x 80
Traitement du bec-de-lièvre simple unilatéral	K x 50
Traitement du bec-de-lièvre simple bilatéral	K x 60
Traitement de la division palatine seule	K x 70
Traitement du bec-de-lièvre total unilatéral sans division palatine	K x 60
Traitement du bec-de-lièvre total bilatéral sans division palatine	K x 80
Traitement du bec-de-lièvre total unilatéral avec division palatine	K x 80
Traitement du bec-de-lièvre total bilatéral avec division palatine	K x 100
Retouche du bec-de-lièvre ou de division palatine six mois après l'opération principale	K x 30
Ouverture par voie cervicale d'un abcès rétropharyngien	K x 40
Incision par voie externe d'un abcès circonscrit du plancher de la bouche	K x 15
Incision d'un phlegmon diffus du plancher de la bouche	K x 50
Prélèvement pour examen histologique d'une lésion intra-buccale sans trépanation	K x 4
Extirpation de calcul salivaire par voie intra-buccale	K x 10
Extirpation de calcul salivaire par voie cervicale	K x 30
Traitement opératoire d'une fistule salivaire	K x 30
Ablation d'une tumeur bénigne des glandes salivaires	K x 30
Ablation d'une tumeur maligne des glandes salivaires (autres que la parotide)	K x 70
Traitement chirurgical de la grenouillette	K x 20
Parotidectomie totale ou subtotale	K x 100
Traitement opératoire de la paralysie faciale	K x 50
Ablation d'une tumeur maligne de la cavité buccale, sans curage de ganglions	K x 30
Ablation d'une tumeur maligne de la cavité buccale, avec curage unilatéral	K x 80
Ablation d'une tumeur maligne de la cavité buccale, avec curage bilatéral	K x 120
Évidement ganglionnaire isolé unilatéral :	
Régions sous-maxillaire et sous-mentale	K x 60
Régions sous-maxillaire et carotidienne	K x 80

Chirurgie cranio-faciale

Encéphalographie par voie lombaire (non compris la radiographie du crâne S'il y a lieu)	K x 30
Artériographie cérébrale	K x 40
Phlébographie cérébrale	K x 40
Ponction ventriculaire quel que soit le nombre des orifices de trépanation	K x 40
Le même acte chez le nourrisson, sans trépanation	K x 15
Ventriculographie (quel que soit le nombre des orifices de trépanation, Non compris les honoraires du radiologiste)	K x 60
Le même acte chez le nourrisson, sans trépanation	K x 25
Ponction lombaire ou sous-occipitale avec épreuve au manomètre de Queeckenstaedt Stooky	K x 10
Ponction lombaire ou sous-occipitale avec injection de lipiodol	K x 15

a) Traumatismes récents :

Trous de trépan explorateurs, quel qu'en soit le nombre	K x 40
Trépanation pour traumatisme récent du crâne (ouvert ou fermé, quel que soit le nombre des orifices de trépanation) sans ouverture de la dure-mère	K x 80
Même acte avec ouverture de la dure-mère, sans intervention sur les méninges molles ni le cerveau	K x 100
Même acte avec intervention sur les méninges molles ou le cerveau	K x 140

b) Affections non traumatiques du cerveau et accidents post-traumatiques tardifs :

Trépanation décompressive sous-temporale, sans ouverture de la dure-mère	K x 60
Trépanation décompressive avec ouverture de la dure-mère (type Cushing ou Ody)	K x 80
Trépanation décompressive (grand volet)	K x 100
Trépanation exploratrice et palliative pour lésion inflammatoire Ou arachnoïde ou tumeur extirpable de la convexité des hémisphères	K x 100
Trépanation exploratrice et palliative de la fosse cérébrale postérieure	K x 130
Trépanation exploratrice et palliative de la région hypophysaire	K x 120
Trépanation et ablation de tumeur ou abcès de la région hypophysaire (méningiome excepté)	K x 150
Trépanation et ablation de tumeur ou abcès des hémisphères cérébraux (méningiome excepté)	K x 150
Trépanation et ablation de tumeur ou abcès de la fosse cérébrale postérieure	K x 200
Trépanation et ablation de tumeur intra-ventriculaire ou de pinéalome	K x 200
Trépanation et ponction d'un abcès intra-cérébral	K x 120
Trépanation et évacuation d'un abcès extra-dural	K x 80
Drainage permanent des ventricules pour hydrocéphalie, quelle que soit la méthode	K x 150
Drainage temporaire par trépano-ponction pour hydrocéphalie	K x 80
Excision d'une cicatrice cérébrale	K x 120
Excision d'une zone épileptogène avec stimulation électrique	K x 150
Traitement chirurgical de la méningo-encéphalocèle	K x 80
Intervention sur les voies nerveuses intra-encéphaliques : lobotomie, tractomie	K x 150
Traitement opératoire d'un hématome sous-dural ou intra-cérébral spontané ou traumatique	K x 150
Extraction d'un corps étranger intra-cérébral	K x 150
Topectomie	K x 150

c) Nerfs intra-crâniens :

Neurotomie rétrogassérienne par voie temporale	K x 100
Neurotomie rétrogassérienne par voie postérieure	K x 120
Section intra-crânienne du nerf acoustique ou glossopharyngien	K x 100

VI. — Cou

Traitement opératoire du torticolis sans plâtre	K x 15
Traitement opératoire du torticolis avec plâtre	K x 30
Ablation de petits kystes du cou	K x 15
Ablation de kystes volumineux du cou	K x 40
Ablation des fistules congénitales ou kystes congénitaux	K x 60
Énucléation ou énucléation-résection d'un goitre	K x 50
Thyroïdectomie totale ou subtotale :	
Unilatérale	K x 60
Bilatérale	K x 80
Avec évidement ganglionnaire	K x 100
Parathyroïdectomie	K x 60
Œsophagotomie externe	K x 80
Trachéotomie	K x 40

Traitement opératoire des diverticules de l'œsophage	K x 80
Constitution d'un œsophage préthoracique (quels que soient le procédé utilisé et le nombre de temps opératoires)	K x 140
Phrénicectomie ou phrénoarcoolisation (après découverte du nerf)	K x 40
Scalénotomie	K x 40

VII. — Thorax

Abcès profond du sein : prémammaire	K x 10
Abcès profond du sein : rétromammaire	K x 25
Ablation de tumeurs bénignes du sein	K x 30
Ablation complète du sein sans curage ganglionnaire	K x 50
Ablation complète du sein avec curage ganglionnaire	K x 80
Prélèvement pour examen histologie extemporané (A condition que cette intervention soit suivie, au cours de la même séance, de l'ablation complète du sein avec curage ganglionnaire)	K x 16
Extirpation d'un abcès froid thoracique avec résection costale	K x 60
Résection totale ou partielle d'une côte (sauf la première)	K x 30
Résection totale ou partielle d'une côte	K x 70
Thoracoplastie avec pneumolyse (temps supérieur) [intéressant la première côte]	K x 100
Thoracoplastie avec pneumolyse, autres temps	K x 60
Apicolise isolée, avec ou sans plombage	K x 60
Pneumothorax extrapleurale partiel	K x 60
Pneumothorax extrapleurale total	K x 100
Pneumothorax avec pleurectomie	K x 80
Pleurotomie simple	K x 20
Pleurotomie simple avec résection costale	K x 40
Pleurotomie ou spéléotomie en un temps	K x 80
Pleurotomie ou spéléotomie en deux temps ou plusieurs temps	K x 100
Résection partielle d'un lobe pulmonaire	K x 120
Lobectomie ou pneumectomie	K x 150
Péricardectomie	K x 100
Thoraco-laparotomie	K x 100
Péricardotomie	K x 40
Cardioplastie par voie abdominale	K x 80
Cardioplastie par voie thoraco-abdominale	K x 150
Gastro-œsophagectomie thoracique ou thoraco-abdominale	K x 180
Anastomose œsophage-gastrique	K x 180
Traitement opératoire des lésions du médiastin	K x 120
Traitement opératoire du goitre intrathoracique (résection costale ou sternale comprise)	K x 120

VIII. — Rachis et moelle

Traitement opératoire du spina-bifida-occulta	K x 60
Traitement du spina-bifida avec tumeur	K x 100
Laminectomie simple	K x 60
Laminectomie exploratrice avec ouverture de la dure-mère	K x 80
Laminectomie avec abcès, arachnoïde ou pachyméningite	K x 100
Laminectomie avec ablation d'une tumeur extramédullaire (extra ou sous-durale)	K x 120
Laminectomie avec ponction d'une tumeur intramédullaire	K x 100
Laminectomie avec ablation d'une tumeur intramédullaire	K x 150
Laminectomie avec ablation d'une tumeur géante de la queue de cheval	K x 150
Ablation d'un disque intervertébral	K x 80
Ablation d'un disque intervertébral avec radicotomie	K x 100
Extraction d'un corps étranger intrarachidien	K x 100
Réduction d'une scoliose par manœuvre orthopédique (appareil plâtré compris)	K x 40
Cordotomie	K x 100
Greffe osseuse vertébrale	K x 80

IX. — Paroi abdominale

Ablation des tumeurs de la paroi abdominale (tumeurs des téguments exceptés)	K x 30
Traitement opératoire d'une très volumineuse hernie (volume d'un tête d'enfant)	K x 70
Traitement opératoire d'une hernie étranglée sans résection intestinale	K x 50
Traitement opératoire d'une hernie étranglée avec résection intestinale	K x 80
Incision des abcès et phlegmons sous-aponévrotiques de la paroi	K x 20
Traitement par laparotomie des hernies lombaires ou obturatrices	K x 80
Traitement opératoire des éviscérations :	
Petites	K x 40
Grosses	K x 80

Traitement opératoire des éventrations étranglées :	
Sans résection intestinale	K x 60
Avec résection intestinale	K x 80
Incision d'un abcès profond de la cavité abdominale (type abcès sous-phrénique)	K x 70
Sympathectomie lombaire	K x 80
Traitement opératoire d'une hernie non étranglée :	
Unilatérale	K x 40
Bilatérale	K x 60

X. — Appareil digestif et abdomino-pelvien

Laparotomie

Exploratrice, évacuatrice	K x 40
D'urgence pour hémorragie, occlusion, torsion, perforation autre que celle de l'appendice	K x 80
Drainage d'urgence pour péritonite aiguë	K x 60
Ouverture d'un abcès de la fosse iliaque (droite ou gauche)	K x 50
Ouverture d'un abcès de la mésocoliaque ou pelvien (par l'abdomen)	K x 70
Cœlioscopie ou laparoscopie, par voie abdominale ou vaginale :	
Exploratrice	K x 25
Avec section de bride	K x 40

Estomac et intestins

Appendicectomie (1)	K x 50
Appendicectomie d'urgence avec drainage pour appendice perforé	K x 80
a) Pour occlusion intestinale (par vingt-quatre heures)	K x 10
b) Pour perforation gastroduodénale (par vingt-quatre heures)	K x 15
Gastrotomie, duodénotomie, gastrostomie, iléostomie, cœcostomie, colostome	K x 60
Toute anastomose latéro-latéral ou termino-latéral ou terminale	K x 80
Cure opératoire de fistule gastrique, ou grêle, ou d'un anus contre nature :	
Par voie extra-péritonéale	K x 50
Par voie intra-péritonéale	K x 80
Résection de l'estomac sans interruption de la continuité	K x 80
Gastrectomie large	K x 120
Gastrectomie totale avec anastomose œsophago-jéjunale	K x 150
Gastropexie	K x 70
Colopexie	K x 60
Résection segmentaire du grêle	K x 80
Hémicolectomie droite, colectomie segmentaire (avec anastomose consécutive ou abouchement des deux bouts à la peau)	K x 100
Gastroscope	K x 20
Ablation du diverticule de Meckel	K x 60
Dyalise péritonéale (par 21 heures)	K x 100

Foie, voies biliaires

Cholécystotomie ou cholécystostomie	K x 50
Cholécystectomie (totale ou partielle)	K x 80
Cholédocotomie ou hépaticotomie, avec ou sans cholécystectomie	K x 100
Anastomose cholécysto-digestive	K x 80
Anastomose cholédoco ou hépatico-digestive	K x 400
Papillotomie transduodénale	K x 100
Traitement opératoire d'un kyste du foie	K x 90
N.B. — Lorsque l'une des interventions précédentes est faite sous contrôle manométrique et radiologique peropératoire, le coefficient doit être majoré de 20.	
Reconstitution de la voie biliaire principale	K x 120
Traitement opératoire d'un abcès du foie	K x 50
Résection partielle du foie	K x 100
Incision d'un abcès sous-phrénique ou sous-hépatique	K x 50
Anastomose fistulo-digestive	K x 70
Prélèvement par ponction du foie pour examen biologique	K x 6

Rate, pancréas, surrénales

Traitement chirurgical des kystes et abcès de la rate	K x 60
Splénectomie	K x 80
Ligature de l'artère ou de la veine splénique	K x 70
Anastomose spléno-rénale	K x 120

(1) En aucun cas, l'ablation de l'appendice, effectuée au cours d'une intervention chirurgicale pour une affection autre que l'appendicite, ne peut donner lieu à honoraires

Anastomose porto-cave	K x 150
-----------------------	---------

Pancréatectomie partielle	K x 80
Hémi-pancréatectomie gauche	K x 120
Duodéno-pancréatectomie	K x 150
Marsupialisation d'un kyste du pancréas	K x 50
Traitement par anastomose d'un kyste ou d'une fistule du pancréas	K x 80
Surrénalectomie sans résection des splanchniques ni décapsulation	K x 100
Surrénalectomie avec résection des splanchniques et décapsulation	K x 120
Prélèvement par ponction de la rate pour examen biologique	K x 8

Anus et rectum

Rectoscopie	K x 5
Prélèvement anal pour examen histologique	K x 7
Prélèvement rectal avec rectoscopie pour examen histologique	K x 10
Traitement de l'imperforation anale par voie basse	K x 20
Traitement de l'imperforation anale par voie haute ou combiné	K x 80
Traitement des hémorroïdes par excision	K x 30
Traitement des hémorroïdes par résection circulaire	K x 50
Traitement de la fissure anale par injections sclérosantes	K x 16
Fissure anale traitée par dilatation ou électro-coagulation	K x 25
Traitement des abcès et fistules intra-sphinctériens (Opératoire ou par traction continue sur fil.)	K x 25
Traitement des abcès et fistules extra-sphinctériens (Opératoire ou par traction continue sur fil.)	K x 50
Résection d'un prolapsus rectal	K x 50
Cerclage de l'anus	K x 12
Extirpation d'un corps étranger du rectum:	
Cas simple	K x 5
Par voie rectale nécessitant une anesthésie régionale ou générale	K x 20
Extirpation d'un corps étranger par opération complexe	K x 60
Traitement sans laparotomie des plaies de la région anale, lésion de l'anus	K x 12
Traitement sans laparotomie des plaies de la région anale, lésion du rectum	K x 20
Ablation des tumeurs bénignes de la région anale ou rectum proprement dit	K x 12
Amputation ou résection du rectum :	
Par voie périnéale ou sacrée	K x 100
Par voie abdominale-périnéale ou abdomino-sacrée	K x 120
Ouverture d'un abcès pelvien par voie rectale	K x 25
Rétablissement de la continuité intestinale après résection recto-colique :	
Par abaissement	K x 80
Par iléo-coloplastie	K x 120
Incision d'une hémorroïde thrombosée	K x 6

Chapitre IV. — Urologie (indicatif : Uro)**Endoscopie**

Urétroscopie antérieure	K x 3
Cystoscopie ou urétrocystoscopie d'exploration ou de contrôle	K x 10
Cathétérisme des uretères avec séparation des urines	K x 20
Injection du bassinet pour pyélographie	K x 16
Lavage du bassinet	K x 14
Mise en place d'une sonde urétérale à demeure pour calcul, drainage, etc	K x 14
Traitement endoscopique par haute fréquence de la dilatation kystique de l'extrémité inférieure de l'uretère(en une ou plusieurs séances)	K x 40
Traitement endoscopique des lésions de l'urètre ou des cystites chroniques :	
La première séance	K x 12
Les suivantes	K x 10
Traitement endoscopique par haute fréquence des tumeurs vésicales :	
La première séance	K x 50
Les séances suivantes, chacune	K x 20
Résection endoscopique du col vésical ou d'un adénome péri-urétral ou d'un néoplasme prostatique (en une ou plusieurs séances)	K x 120
Extraction par les moyens simples d'un corps étranger de l'urètre antérieur	K x 6
Extraction des corps étrangers de l'urètre ou de la vessie ou d'un calcul de l'extrémité inférieure de l'urètre sous le contrôle endoscopique	K x 40
Cancer de la prostate (résection endoscopique)	K x 100

Appareil génital de l'homme

Circconcision d'ordre thérapeutique après le premier mois ⁶	K x 20
--	--------

⁶ Rappelons que la circoncision rituelle est cotée PC X 2, 25.

Réduction sanglante du paraphimosis	K x 6
Réduction suivie de circoncision	K x 20
Ligature des canaux déférents (opération isolée)	K x 20
Castration	K x 40
Castration avec ablation des relais lymphoganglionnaires du testicule	K x 100
Épididymectomie	K x 50
Orchodopexie : unilatérale	K x 50
Orchidopexie : bilatérale en un seul temps	K x 70
Cure opératoire du varicocèle	K x 40
Amputation partielle de la verge	K x 40
Amputation totale de la verge suivie d'évidement ganglionnaire en un plusieurs temps (l'ensemble des temps opératoires)	K x 100
Traitement radium-chirurgical des cancers de la verge (voir électro-radiologie et chirurgie du système lymphatique).	
Cure opératoire de l'hydrocèle ou d'un kyste du cordon	K x 30
Traitement opératoire de la torsion du testicule ou de ses annexes	K x 40
Abcès de la prostate, voie périnéale	K x 50
Abcès de la prostate, voie rectale	K x 20
Prostatectomie pour adénome en un seul temps, quel que soit le mode opératoire (avec ou sans ligature des canaux déférents)	K x 120
Prostatectomie en deux temps, chaque temps	K x 60
Prostatectomie élargie pour cancer (avec ou sans ligature des canaux déférents)[en un deux temps]..	K x 140
Traitement radium-chirurgical des tumeurs malignes de la prostate par taille simple (radium-thérapie non comprise)	K x 60
Traitement de l'hydrocèle ou d'un kyste du cordon par injections sclérosante (en une ou plusieurs séances)	K x 5
Section chirurgicale du frein (suture comprise)	K x 10
Électrocoagulation de papillomes génitaux, externes, du gland et du méat (en un ou plusieurs séances)..	K x 10
Hypospadias sans dérivation des urines (type Ombredanne)	K x 60
Hypospadias avec dérivation des urines (type Duplay), en un ou plusieurs temps	K x 100
Épispadias (l'ensemble du traitement)	K x 100

Urètre

Dilatation de l'urètre pour rétrécissement (exclusivement avec filiforme) : par séance	K x 4
Dilatation de l'urètre au dilateur à branches	K x 4
Ablation d'un petit polype de l'urètre	K x 3
Injection intra-urétrale pour urétrographie rétrograde	K x 4
Méatostomie	K x 8
Méatotomie	K x 4
Urétrotomie interne	K x 20
Urétrotomie externe	K x 60
Traitement opératoire de l'abcès urinaire	K x 20
Traitement opératoire d'un phlegmon diffus gangreneux péri-urétral (infiltration d'urine)	K x 60
Réfection de l'urètre, cure de fistule périnéale avec urérectomie (cystostomie comprise)	K x 100
Cure opératoire des fistules uréthro-rectales :	
Acquises (l'ensemble du traitement)	K x 100
Congénitales (l'ensemble du traitement)	K x 120
Reconstitution de l'urètre chez la femme (l'ensemble du traitement)	K x 100
Dilatation électrolytique ou diathermique ou de l'urètre (voir électroradiologie)	K x 5
Électrolyse linéaire de l'urètre (voir électroradiologie)	K x 16
Cure du prolapsus de la muqueuse urétrale chez la femme	K x 20
Cure chirurgicale de l'urétrocèle	K x 30
Endoscopie vésicale avec prélèvement pour examen biologique	K x 14

Vessie

Injection intravésicale d'une substance de contraste pour cystographie ou urétrographie mictionnelle	K x 6
Cystostomie sus-pubienne	K x 60
Lithotritie ou taille pour calculs	K x 60
Exérèse par taille d'une tumeur vésicale pédiculée	K x 80
Exérèse par cystectomie partielle d'une tumeur vésicale	K x 100
Cystectomie totale en deux temps avec urétérostomie :	
Cutanée bilatérale	K x 180
Intestinale bilatérale	K x 200
Cystectomie avec urétérostomie	K x 150
Exérèse des diverticules vésicaux, avec ou sans prostatectomie immédiate ou résection du col	K x 120

Cure opératoire des fistules vésico-vaginales	K x 100
Résection du col à vessie ouverte (opération isolée)	K x 80
Traitement opératoire de l'exstrophie vésicale :	
Réfection de la vessie	K x 70
Réfection de l'urètre	K x 60
Rétablissement de la continence	K x 40
Réfection du col vésical chez la femme :	
Resserrement par voie vaginale	K x 60
Procédé complexe (myoplastie, etc)	K x 80
Suspension aponévrotique du col par voie vaginale	K x 80
Cervico-cystopexie par voie abdominale	K x 80
Fistule vésico-cutanée (fermeture)	K x 30
Traitement radium-chirurgical des tumeurs de la vessie (radium-thérapie non comprise)	K x 80
Uretère	
Urectérotomie lombaire	K x 60
Uretérostomie	K x 60
Urectomie secondaire à la néphrectomie	K x 80
Urectomie pelvienne	K x 100
Abouchement d'un uretère dans l'intestin	K x 80
Uretérocystonéostomie	K x 100
Abouchement de deux uretères dans l'intestin	K x 120
Rein	
Incision et drainage d'un phlegmon périnéphrétique	K x 60
Néphrectomie	K x 80
Néphrectomie secondaire ou pour cancer	K x 100
Néphro-uretèrectomie totale	K x 120
Néphrostomie	K x 70
Pyélotomie, suivie ou non de néphrostomie	K x 70
Opération plastique sur le bassinnet avec ou sans néphrostomie	K x 80
Décapsulation	K x 60
Néphropexie	K x 60
Traitement conservateur des kystes du rein	K x 60
Traitement opératoire de l'éventration lombaire	K x 40
Lombotomie exploratrice	K x 40
Néphrolithotomie, suivie ou non de néphrostomie	K x 100
Hémi-néphrectomie pour malformation congénitale	K x 100
Section de l'isthme du rein en fer à cheval	K x 120
Système nerveux uro-génital	
Section du nerf présacré	K x 60
Section bilatérale des nerfs hypogastriques et section bilatérale des nerfs érecteurs	K x 100
Opération portant sur le nerf splanchnique ou le ganglion corticorénal ou les nerfs du pédicule rénal ou associés	K x 80
Résection du nerf honteux interne	K x 40
Sympathectomie sous-diaphragmatique	K x 80
Sympathectomie dorso-lombaire sus et sous-diaphragmatique :	
D'un côté	K x 150
De l'autre côté dans un second temps	K x 100
Chapitre V. — Gynécologie (Indicatif : GYN)	
I. — Gynécologie chirurgicale	
A. — En dehors de la gestation	
1° Opérations restauratrices	
Cure de prolapsus utérovaginal par colporraphie postérieure (périnéographie simple)	K x 40
Cure de prolapsus utérovaginal par colpo-périnéorrhaphie et colporraphie antérieure ou par cloisonnement du vagin et résection du col, etc	K x 60
Cure de prolapsus utérovaginal avec hystéropexie abdominale	K x 80
Hystéropexie	K x 60
Cure de fistule vésico ou recto-vaginale (quel que soit le procédé)	K x 100
2° Opérations plastiques	
Imperforation de l'hymen et hématocolpos	K x 28
Amputation du col utérin	K x 40
Stomatoplastie	K x 40
Dilatation pour vaginisme (y compris la dilatation anale s'il y a lieu)	K x 20

Débridement d'une atrésie vaginale	K x 20
Débridement d'un atrésie vaginale par dédoublement du périnée	K x 40
Création d'un vagin artificiel (ensemble du traitement) :	
Par greffes cutanées	K x 80
Par implantation intestinale	K x 120
3° Opérations conservatrices	
Myomectomie	K x 100
Opération conservatrices sur la trompe et l'ovaire	K x 100
4° Opérations mutilantes	
Hystérectomie vaginale	K x 80
Traitement opératoire des lésions par voie abdominale	K x 80
Hystérectomie subtotale ou totale	K x 80
Hystérectomie élargie pour cancer du col	K x 100
5° Interventions pour lésions inflammatoires ou tumorales	
Curetage utérin	K x 25
Polypectomie simple avec curetage	K x 25
Polypectomie intracavitaire avec hystérotomie	K x 40
Colpotomie	K x 30
Application de radium (voir curiethérapie)	
Kyste du vagin	K x 20
Extirpation d'une bartholinite unilatérale	K x 20
Extirpation d'une bartholinite bilatérale	K x 30
Ablation d'une tumeur bénigne de la région vulvovaginale	K x 20
Ablation d'un cancer du clitoris, de la vulve et du vagin :	
Sans curage ganglionnaire	K x 40
Avec curage ganglionnaire unilatéral	K x 100
Avec curage ganglionnaire bilatéral	K x 120
Ablation d'un polype muqueux du col	K x 6
6° Interventions portant sur le système nerveux génital	
Section du nerf sacré	K x 60
Section bilatéral des nerfs hypogastriques et sections bilatéral des nerfs érecteurs	K x 100
Résection du nerf honteux interne	K x 40
B. — Au cours de la gestation de la parturition ou des suites de couches	
Symphysiotomie ou pubiotomie (accouchement compris)	K x 60
Césarienne vaginale	K x 60
Embryotomie (céphalique ou rachidienne)	K x 60
Périnéorraphie d'urgence :	
Pour déchirure complète (sphincter anal)	K x 40
Pour déchirure complexe (sphincter et muqueuse rectale)	K x 60
Césarienne conservatrice ou césarienne suivie ou non d'hystérectomie ou d'ablation de tumeur annexielle	K x 100
Réintégration de l'utérus extériorisé	K x 30
Césarienne suivie de myomectomie ou de résection des trompes	K x 120
Hystérectomie en bloc	K x 80
Opération de Porro	K x 60
Hystérectomie pour rupture utérine	K x 100
Avortement thérapeutique (sans hystérotomie)	K x 30
Curetage pour rétention placentaire	K x 25
Chirurgie de la grossesse extra-utérine	K x 80
Chirurgie de la grossesse extra-utérine aux environs du terme	K x 100
II. — Gynécologie médicale et physiothérapique	
Prélèvement pour examen histologique du col utérin	K x 4
Prélèvement pour examen histologique d'endomètre pour diagnostic cito-hormonal	K x 8
Injection cervicale intrapariétale (par séance)	K x 2
Filhos	K x 4
Cryoscopie	K x 4
Galvanopuncture	K x 4
Électrocoagulation : une séance (cf. Électrothérapie)	
Électrocoagulation limitée à 3 applications, par séance (cf. Électrothérapie).	
Dilatation laminaire ou bougie de Hégar	K x 4
Dilatation électrique	K x 6
Hystéroscopie	K x 8
Insufflation tubaire par séance	K x 15

Insuffisance tubaire kymographique, par séance	K x 20
Injection intra-tubaire de substance antibiotique	K x 15
Injection intra-tubaire de substance antibiotique suivie d'insufflation	K x 20
Lipio-diagnostic (radin non comprise)	K x 20
Rayons ultra-violet, la séance	K x 1,5
Ondes courtes (voir E.R.).	
Insémination artificielle, la série (1 à 3)	K x 15
Traitement par massage gynécologique des stérilités dues à des infections annexielles résiduelles ou des déviations utérines, par séance	K x 3

Chapitre VI. — Obstétrique (Indicatif : OBS)

Le coefficient de l'acte est le même, qu'il soit accompli par le médecin ou par une sage-femme. Mais le médecin fait précéder le coefficient du chiffre-clé K, la sage-femme du chiffre clé SF.

Exemple :

Délivrance artificielle (par un médecin) ⁷	K x 15
Délivrance artificielle (par une sage-femme) ⁷	SF x 15
Accouchement simple	(1)
Accouchement gémellaire	(1)
Grande extraction (précédée ou nom d'une version)	36
Application de forceps (sauf forceps à la vulve) :	
A la partie basse de l'excavation	10
A la partie haute de l'excavation	20
Avec incision du col	40
Sur tête dernière	40
Révision utérine, isolée	15
Délivrance artificielle	15
Traitement obstétrical du placenta prævia (en dehors de la rupture large des membranes)	30
Traitement obstétrical des procidences	20
Pose d'un ballon	20
Tamponnement utérin pour hémorragie	10
Périnéorraphie simple ou suture d'épisiotomie (isolée), l'accouchement ayant été fait par une sage-femme	10
Périnéorraphie d'urgence pour déchirure du plancher périméal et du vagin (isolée)	20
Périnéorraphie d'urgence :	
Pour déchirure complète (sphincter anal)	40
Pour déchirure complexe (sphincter et muqueuse rectale)	60
Interruption de grossesse	
Premiers soins sans intervention, pour fausse couche avec hémorragie	3
Curage digital à la suite de fausse-couche dans les trois premiers mois	15
Traitement de la fausse couche de 4 à 6 mois ⁸ (2)	20
Notation propre à la sage-femme	
Surveillance d'un enfant prématuré élevé en couveuse (par 24 heures)	SF x 9
La consultation ou de visite ne se cumule pas avec un acte inscrit à la Nomenclature.	

Chapitre VII. – Ophtalmologie (Indicatif : OPH)

1. – Opérations sur les paupières, les sourcils et la région orbito-faciale

Abcès de la paupière ou du sourcil : incision	K x 3
Autoplastie palpébrale partielle (une paupière) :	
En une séance	K x 40
En plusieurs séances	K x 60
Prélèvement pour examen histologique	K x 3
Blépharorraphie-tarsorraphie	K x 30
Canthoplastie	K x 4
Chalazion ; kyste ou papillome	K x 8
Corps étranger sous-cutané (extraction)	K x 2
Électrolyse ciliaire	K x 6
Entropion ou ectropion (procédé non sanglant)	K x 6
Entropion ou ectropion (traitement chirurgical)	K x 40
Granulations : cautérisation	K x 12

⁷ Tarif fixé par arrêté.

⁸ A partir de 181 jours viabilité légale de fœtus, il s'agit d'un accouchement prématuré côté comme l'accouchement normale.

Granulations trachomateuses : brosseage, expression, diathermie et cautérisation	K x 30
Kyste superficiel, sourcil, paupière	K x 6
Kyste dermoïde	K x 40
Orgelet : incision	K x 2
Pansement de large de la région orbito-faciale	K x 2
Suture d'une plaie superficielle	K x 2
Suture conjonctivale	K x 3
Suture de plaies multiples et compliquées de la peau ou du globe	K x 16
Trichiasis : opération	K x 40
Tumeur étendue ne nécessitant pas d'autoplastie	K x 10
Tumeur étendue ou maligne suivie d'autoplastie	K x 60
Xanthélasma unique : ablation chirurgicale (traitement global)	K x 12
Xanthélasma multiples : ablation chirurgicale	K x 25
Ptosis	K x 60
Réfection palpébrale totale d'une paupière (en une ou plusieurs séances)	K x 70
Réfection palpébrale d'une paupière avec ablation de tumeur étendue ou maligne, en une ou plusieurs séances	K x 80
Orbitotomie et drainage éventuel d'un phlegmon de l'orbite	K x 40
Extraction d'un corps étrangers de l'orbite	K x 60
Orbitotomie avec extraction de corps étrangers ou des tumeur (kyste dermoïde) de l'orbite	K x 80
 II. – Opérations sur l'appareil lacrymal	
Électrolyse ou diathermo-coagulation	K x 4
Cathétérisme des voies lacrymales :	
Le premier	K x 5
Le premier (chez l'enfant de moins de deux ans)	K x 10
Les auteurs, dans tous les cas compris dans le prix de la consultation.	
Glande lacrymale palpébrale : cautérisation	K x 4
Glande lacrymale palpébrale : ablation chirurgicale	K x 15
Glande lacrymale orbitaire : ablation chirurgicale	K x 30
Sac lacrymal : ouverture par les voies naturelles	K x 3
Sac lacrymal : incision de phlegmon	K x 3
Sac lacrymal : ablation chirurgicale	K x 10
Inclusion de tubes de vitellium des le canal lacrymo-nasal	K x 60
Sac lacrymal : dacrycystorhinostomie	K x 80
Stricturotomie	K x 5
 III. – Opérations sur la conjonctive et sur le globe oculaire	
Autoplastie conjonctivale	K x 16
Ablation sanglante, destruction ignée ou diathermo-coagulation de brides conjonctivales ou de petites néoformations	K x 10
Ablation sanglante, destruction ignée ou diathermo-coagulation de néoformations étendues	K x 20
Cautérisation superficielle : cornée, conjonctive	K x 3
Concrétions conjonctivales	K x 3
Corps étranger de la cornée ou de la conjonctive: extraction	K x ?
Corps étrangers multiples d'un œil ou des deux yeux	K x 4
Corps étrangers de la sclérotique	K x 6
Électro-aimant géant: application diagnostique en une ou plusieurs fois, non suivie d'intervention	K x 6
Greffe de la cornée	K x 80
Injection sous-conjonctivale	K x 2
Ionisation	K x 3
Moulage de la cavité orbitaire	K x 4
Paracenthèse de la cornée, kératotomie	K x 6
Péritomie avec ou sans péricautérisation	K x 8
Ptérygion (ablation chirurgicale)	K x 30
Ptérygion (ablation avec greffe)	K x 40
Recouvrement conjonctival	K x 16
Scarifications	K x 4
Suture conjonctivale	K x 3
Tatouage de la cornée	K x 30
Symlépharon partiel : opération	K x 30
Symlépharon total: opération	K x 60
Cataracte : extraction du cristallin ou discision en une ou plusieurs séances	K x 60
Cataracte : extraction totale du cristallin dans sa capsule	K x 80
Cataracte secondaire	K x 30
Corps étranger du segment antérieur avec ou sans iridectomie et avec ou sans électro-	

aimant	K x 40
Corps étranger du segment postérieur avec ou sans électro-aimant	K x 60
Cyclodialyse	K x 60
Décollement de la rétine : traitement en une plusieurs séances	K x 80
Énucléation, éviscération	K x 60
Éxentération de l'orbite pour tumeur	K x 90
Éxentération sous-périositée de l'orbite pour tumeur maligne	K x 100
Inclusion tissulaire par œil et par an (en une plusieurs séances)	K x 20
Amputation du segment antérieur	K x 70
Énucléation ou éviscération avec insertion de sphère pour prothèse	K x 70
Iridectomie ou iridotomie	K x 40
Traitement chirurgical du glaucome quelle que soit la méthode, hormis la sclérectomie	K x 60
Suture cornéenne ou sclérale avec sans recouvrement conjonctival :	
a) Avec ou sans résection irienne	K x 40
b) Avec extraction d'un corps étranger antérieur (avec ou sans électro-aimant)	K x 60
c) Avec extraction d'un corps étranger du vitré (avec ou sans électro-aimant)	K x 80
Ponction de la sclérotique, sclérotomie	K x 10
Sclérectomie avec ou sans idirectomie	K x 70
Cautérisation d'un ulcère infectieux (en une ou plusieurs séances, traitement global)	K x 12
Injection rétrobulbaire thérapeutique	K x 5
Rétinographie en couleur du fond de l'œil avec un maximum de deux épreuves par an	K x 10
IV. – Opérations sur les muscles	
Ténotomie simple ou double	K x 40
Avancement simple ou double avec ou sans ténotomie	K x 60

Chapitre VIII. – Oto-Rhino-Laryngologie (indicatif : ORL)

Prélèvement pour examen histologique dans le larynx ou l'hypopharynx	K x 8
Prélèvement pour examen histologique, autres localisations (sauf l'œsophage et les voies aériennes inférieures)	K x 4
Pharynx	
Adénoïdectomie	K x 16
Amygdalectomie chez l'enfant (jusqu'à 16)	K x 20
Les deux opérations précédents faites en une seule séance	K x 24
Amygdalectomie totale chez l'adulte (à partir de 16 ans)	K x 40
Hémorragie amygdalienne :	
Hémostase locale sans suture des piliers	K x 4
Hémostase locale avec suture des piliers	K x 20
Ablation de la luette	K x 4
Ablation de l'amygdale linguale	K x 12
Discision des amygdales en une ou plusieurs séances	K x 10
Tanponnement de cavum	K x 8
Polype choanal kystique (extirpation)	K x 20
Fibrome nasopharyngien (extirpation en un ou plusieurs temps)	K x 100
Ouverture d'un phlegmon périamygdalien ou rétropharyngien par voie buccale	K x 10
Ouverture d'un abcès latéro-pharyngien (voie cervicale)	K x 60
Corps étranger de l'amygdale et de l'ovo-pharynx	K x 4
Corps étranger de l'amygdale et de l'ovo-pharyngée chaque côté (en un ou plusieurs temps)	K x 60
Traitement du bec-de-lièvre et de la division palatine, des tumeurs de la cavité buccale, des affections chirurgicales des glandes salivaires et de la région cervicale (cf. Chi et Sto).	
Électro-coagulation des amygdales chez l'adulte, quel que soit le nombre des séances	K x 30
Nez et sinus	
Traitement chirurgical du rhinophyma en un ou plusieurs temps	K x 30
Plastique narinaire avec greffe	K x 80
Plastique narinaire sur cicatrice en un ou plusieurs temps	K x 80
Traitement chirurgical de la rhinite atrophique unilatérale par inclusion	K x 80
Fracture récente du nez redressement simple sans appareil de contention	K x 8
Fracture récente du nez réduction et contention avec appareillage	K x 30
Fracture ancienne du nez réduction et contention avec appareillage	K x 80
Prothèse nasale par méthode sanglante en un ou plusieurs temps	K x 80
Réfection de la pyramide nasale partiellement ou totalement détruite	K x 120
Hémostase nasale nécessitant un tamponnement antéropostérieur	K x 8
Extraction d'un corps étranger des fosses nasales par les voies naturelles :	

Cas simple	K x 3
Cas nécessitant une anesthésie générale	K x 12
Rhinotomie	K x 80
Injection sclérosante des cornets	K x 6
Réduction d'un cornet inférieur (galvano-cautérisation profonde ou diathermo-coagulation) en une séance	K x 6
Coagulation ou étincelage pour lupus, chaque séance	K x 4
Galvano-cautérisation répétée, chaque séance	K x 2
Turbinectomie unilatérale	K x 12
Résection d'une crête ou d'un éperon de la cloison	K x 16
Résection sous-muqueuse de la cloison nasale	K x 40
Synéchie nasale muqueuse (destruction de)	K x 6
Synéchie nasale ostéo-cartilagineuse (destruction en une ou plusieurs séances)	K x 20
Oblitération choanale membraneuse : section et destruction diathermique en une ou plusieurs séances	K x 20
Oblitération choanale osseuse : résection par voie endonasale	K x 60
Intervention sur un labyrinthe ethmoïde antérieur par voie endonasale (y compris ablation de la tête du cornet moyen)	K x 30
Galvano-cautérisation répétée, chaque séance	K x 2
Cautérisation de la tache vasculaire	K x 6
Ouverture d'un hématome ou d'un abcès de la cloison	K x 6
Extraction de polypes du nez en une ou plusieurs séances :	
Unilatéraux	K x 16
Bilatéraux	K x 20
Évidement de l'ethmoïde par voie endonasale	K x 60
Trépanation du sinus sphénoïde par voie nasale	K x 60
Atouchement au Bonain de la région sphéno-palatine	K x 2
Ponction du sinus maxillaire :	
Unique	K x 4
Répétée	K x 3
Injection thérapeutique des sinus (méthode de Proest) par séance	K x 5
Injection de substance de contraste dans les sinus pour diagnostic (chez le radiologiste)	K x 12
Trépanation et curetage endonasal du sinus maxillaire	K x 30
Trépanation du sinus maxillaire par la fosse canine	K x 70
Trépanation du sinus frontal par voie endonasale	K x 40
Trépanation du sinus frontale	K x 80
Trépanation du sinus avec drainage d'un abcès intracrânien	K x 120
Ouverture du sinus frontal, nécessitée par une complication :	
Extra-durale	K x 30
Encéphalique	K x 80
Intervention par voie externe sur l'ethmoïde seul ou sur l'ethmoïde et le sinus sphénoïdal	K x 80
Trépanation des sinus sphénoïdaux par voie transeptale	K x 100
Intervention sur l'hypophyse par voie transeptale	K x 120
Intervention pour pansinusite unilatérale	K x 120
Résection partielle du maxillaire supérieur, intéressant l'ethmoïde	K x 100
Résection partielle du maxillaire supérieur intéressant la voie palatine	K x 100
Résection totale du maxillaire supérieur	K x 120
Pour les autres interventions sur les maxillaires (cf. Chi ou Sto).	
Traitement par aérosols (chaque séance)	K x 2
Trépanoponction du sinus frontal (exploration)	K x 10
Oreille	
Examen cochléaire avec compte rendu	K x 6
Examen acoustimétrique avec compte rendu	K x 6
Examen vestibulaire avec compte rendu	K x 6
Incision et curetage d'un othématome suppuré ou non	K x 12
Suture et épiluchage de plaie du pavillon de l'oreille avec plastie	K x 30
Autopolastie de l'oreille et de sa région en une ou plusieurs séances	K x 100
Extraction de bouchons épidermiques, chaque séance	K x 2
Cas nécessitant une anesthésie générale (non comprise)	K x 8
Extraction d'un corps étranger, nécessitant une opération sanglante	K x 30
Extraction d'un polype de l'oreille	K x 8
Curetage de la caisse	K x 16
Ablation des osselets par les voies naturelles	K x 40
Ablation d'un ostéome du conduit auditif externe :	
Cas simple : petit ostéome pédiculé	K x 20
Les autres cas	K x 40
Extraction par les voies naturelles d'un corps étranger :	
Cas simple (voie actes en PC).	

Cas nécessitant l'anesthésie générale (non comprise)	K x 8
Ablation d'une tumeur maligne de l'oreille externe nécessitant :	
Une résection cunéiforme	K x 16
Une résection large	K x 60
Ponction de l'antre mastoïdien chez le nourrisson	K x 8
Antrotomie chez le nourrisson	K x 60
Mastoïdectomie simple	K x 80
Mastoïdectomie si opération plus complète :	
Avec drainage d'un abcès encéphalique : majoration de	K x 40
Avec ligature de la jugulaire : majoration de	K x 30
Évidement pétromastoïdien partiel ou total	K x 100
Retouche de mastoïde ou évidement dans l'année qui suit la première opération, mais postérieurement aux vingt premiers jours	K x 40
Si intervention avec exploration plus complexe, voir majoration déjà énoncée pour mastoïdectomie :	
Sinus latéral : majoration	K x 20
Abcès encéphalique majoration	K x 40
Si trépanation labyrinthique ou, du conduit auditif internes : majoration	K x 40
Intervention sur la pointe du rocher chez évidé	K x 120
Trépanation du labyrinthe chez un évidé	K x ?
Fénelation	K x 140
Incision d'une mastoïde récidivante ou d'un abcès rétro-auriculaire (avec ou sans curetage)	K x 21
Ligature de la jugulaire interne (opération isolée)	K x 40
Section intra-crânienne du nerf auditif	K x 100
Résection de la jugulaire jusqu'au golfe compris (opération isolée)	K x 100
Paracentèse du tympan	K x 6
Trépanoponction ventriculaire (cf. Chi).	
Cautérisation ou bougirage de la trompe d'Eustache	K x 2
Cautérisation chimique de la caisse, par séance	K x 2
Larynx, trachée, bronches, hypopharynx, œsophage	
Cautérisation chimique du larynx, par séance	K x 3
Sidération du nerf laryngé supérieur :	
Injection unique	K x 6
Injection répétée, chacune	K x 2
Section d'un nerf laryngé supérieur	K x 40
Dilatation laryngée : chaque séance	K x 8
Laryngoscopie ou rhinopharyngoscopie directe pour diagnostic	K x 10
Polype du larynx (extraction par les voies naturelles)	K x 40
Galvanocautérisation ou fulguration endolaryngée	K x 8
Galvanocautérisation répétée, chacune	K x 4
Tubage du larynx	K x 40
Ouverture d'un abcès endo ou péri-laryngé ou de la base de la langue par les voies naturelles	K x 20
Ouverture d'un abcès péri-laryngé par voie cervicale	K x 60
Extraction par les voies naturelles d'un corps étranger non enclavé de l'hypopharynx ou du larynx	K x 20
Extraction par les voies naturelles d'un corps étranger enclavé de l'hypopharynx	K x 40
Enclavure du larynx	K x 60
Laryngotomie inter-crico-thyroïdienne pour asphyxie	K x 20
Trachéotomie pour dyspnée laryngée ou comme premier temps d'une intervention par les voies aériennes (opération isolée)	K x 40
Thyrotomie avec ou sans cordectomie	K x 80
Laryngotomie	K x 80
Pharyngotomie	K x 80
Laryngectomie	K x 120
Dilatation œsophagienne, chaque séance	K x 4
Œsophagoscopie ou bronchoscopie avec ou sans prélèvement, cautérisation ou aspiration :	
Première séance	K x 50
Chaque séance suivante	K x 30
Œsophagoscopie ou bronchoscopie avec extraction d'un corps étranger en une ou plusieurs séances	K x 80
Ablation d'un corps étranger de l'œsophage ne nécessitant pas d'œsophagoscopie	K x 8
Trachéo-bronchoscopie inférieure pour tumeur ou corps étranger (trachéotomie comprise)	K x 100
Injection de substance de contraste dans les bronches (honoraires du radiologiste non compris)	K x 12
Œsophagotomie externe	K x 80
Traitement opératoire des diverticules de l'œsophage cervical :	

Par pexie	K x 80
Par résection	K x 100
Sondage bronchique pour prélèvement	K x 12
Injection périnerveuse (cf. Chi).	

Chapitre IX. — Stomatologie et soins dentaires (indicatifs : STO)

A. — Observations générales

Le coefficient de l'acte est le même, qu'il soit accompli par un stomatologue ou par un chirurgien-dentiste. Mais le stomatologue fait précéder le coefficient du chiffre K, le chirurgien-dentiste du chiffre-clé D.

Exemple :

Obturation dentaire, cavité simple (par un stomatologue)	STO-K x 4
Obturation dentaire, cavité simple (par un chirurgien-dentiste)	D x 4

B. — Anesthésies

Locale par contrat	non décomptée
Locale, par infiltration	non décomptée
Régionale :	
Épine de Spix, sous-orbitaire, massétérine, canal palatin postérieur	2
Nerf maxillaire, supérieur ou inférieur, à la base du crâne	6
Infiltration nerveuse, neurolyse, etc, (voir Chi).	
Anesthésie générale de courte durée par le chirurgien-dentiste	D x 4

C. — Soins dentaires et gingivaux

Obturation dentaire définitive :	
a) Cavité simple ⁹ (traitement global)	4
b) Cavité composé (traitement global)	5
Soins de la pulpe et des canaux :	
Pulpite. Dévitalisation (troisième degré).	
Pulpectomie coronaire simple avec obturation de la chambre pulpaire (traitement global et forfaitaire)	4
Pulpectomie coronaire et radiculaire avec obturation des canaux et soins consécutifs à une gangrène pulpaire (traitement global et forfaitaire) :	
a) Groupe incisivo-canin	6
b) Groupe prémolaires, molaires	8
Détartrage, par séance	2

D. — Extractions dentaires

(Anesthésie locale ou régionale et soins post-opératoires compris)	
Extraction dentaire simple d'une dent, y compris le curetage alvéolaire pour quelque cause que ce soit, la régularisation des bords alvéolaires, le tamponnement immédiat pour hémorragie et le traitement de l'alvéolite	3
Extraction de plusieurs dents au cours d'une même séance :	
La première	3
Les suivantes	1,5
Extraction d'une dent au cours d'accidents inflammatoires, cellulaires ou osseux	6
Extraction d'une dent de sagesse en position normale :	
Supérieure	3
Inférieure	6
Au cours d'accidents inflammatoires, cellulaires ou osseux :	
Supérieure	8
Inférieure	15

E. — Extractions dentaires complexes et extractions chirurgicales (y compris l'anesthésie locale ou régionale et les soins post-opératoires)

Extraction de la ou des racines d'une dents par alvéolectomie	8
Extraction chirurgicale d'une dent de sagesse incluse ou enclavée :	
Supérieur ou inférieur	40
Au cours d'accidents inflammatoires, cellulaires ou osseux	50
Extraction chirurgicale d'une dent de sagesse en ectopie et incluse (coroné, gonion, branche montante)	70
Extraction complexe d'une dent en mal position	8

⁹ (1) L'obturation de plusieurs cavités simples sur la même face ne peut être comptée que pour une seule obturation.

Extraction d'une dent ectopique, totalement incluse (autre que la dent de sagesse)	40
Extraction d'une dent en désinclusion et dont la couronne est sous-muqueuse (autre que la dent de sagesse)	20
Dents surnuméraires ou odontoïdes	6
Tamponnement alvéolaire pour hémorragie post-opératoire dans une séance autre que celle de l'extraction	4
Traitement à domicile d'une hémorragie post-opératoire grave nécessitant l'immobilisation du malade	20
F. — Opérations sur les maxillaires	
Régularisation d'une crête alvéolaire avec suture gingivale :	
Partielle	4
Étendue à la crête d'un hémimaxillaire ou de canine à canine	15
Curetage périapical par trépanation vestibulaire avec ou sans résection apicale et traitement et obturation du canal	20
Éxérèse chirurgicale d'un kyste (1) par trépanation du maxillaire ou par voie alvéolaire élargie :	
Suivant le diamètre :	
Moins de 1 centimètre	15
De 1 à 2 centimètres	30
De 2 à 4 centimètres	45
Plus de 4 centimètres	70
Kystes corono-dentaires (même indexation globale) [1].	
Cure d'un kyste par marsupialisation : 50% des coefficients précédents.	
Lavage du sinus maxillaire par voie alvéolaire, après extraction de la dent causale d'une sinusite (avec ou sans trépanation alvéolaire), par séance	2
Extraction par voie alvéolaire d'une racine refoulée dans le sinus	8
Trépanation par voie vestibulaire du sinus maxillaire pour recherche d'une racine refoulée dans le sinus	40
Cure radicale d'une sinusite maxillaire d'origine dentaire, trépanation par la fosse canine	70
Ostéite ou nécrose circonscrite du bord alvéolaire des maxillaires (curetage et ablation des séquestres)	8
Ostéite circonscrite de la région basilaire : ostéite corticale ; ostéite ou nécrose centrale (curetage et ablation des séquestres)	30
Nécrose du corps maxillaire étendue à un segment important (curetage et ablation des séquestres)	60
Ablation des tumeurs bénignes des maxillaires (ostéomes, tumeurs à myéloplaxe, adamantinome, odontome, etc.) :	
Jusqu'à 3 centimètres	50
Au-delà	70
Prélèvement en vue d'un examen de laboratoire avec trépanation du maxillaire	6
Fractures des maxillaires (traitement global) :	
Fracture partielle des maxillaires, contention par ligature	10
Fracture complète des maxillaires (appareillage compris) :	
a) Contention par fronde mentionnière	15
b) Réduction contention par ligature ou attelles :	
Sans blocage intermaxillaire	40
Avec blocage intermaxillaire	70
c) Réduction contention par gouttière :	
Gouttière sur une arcade	80
Gouttières sur les deux arcades avec blocage intermaxillaire	120
d) Traitement par fixateur externe	120
(1) Dans toutes les interventions sur kystes, la résection apicale et les extractions sont comprises, mais non les traitements des canaux.	
Disjonction cranio-faciale :	
Sans appui péricrânien	100
Avec	160
Fracture complète et simultanée des deux maxillaires :	
Par attelles	120
Par gouttières	150
Avec appui péricrânien	190
Fracture de l'os malaire ou de l'arcade zygomatique (réduction sanglante)	40
Nota. — Dans les actes suivants, l'appareillage de contention n'est pas compris.	
Réduction sanglante d'une fracture d'un maxillaire	80
Ostéotomie mandibulaire pour fracture ancienne avec cal vicieux	80
Luxation temporo-maxillaire :	
Par méthode non sanglante	4
Par méthode sanglante (reposition ou résection du condyle, butée osseuse)	70

Prognathie ou latérogathie mandibulaire, correction chirurgicale :	
Unilatérale	80
Bilatérale	120
Constriction permanente : une articulation	100
Traitement chirurgical d'une pseudarthrose du maxillaire inférieur :	
Sans greffe osseuse	60
Avec greffe osseuse, prélèvement de greffe compris	120
Résection du corps du maxillaire inférieur :	
a) N'intéressant pas la continuité de l'os	60
b) Intéressant la continuité de l'os	100
Résection totale d'un hémimaxillaire inférieur	120
Résection du maxillaire supérieur (voir ORL).	

G. — Opération sur les parties molles

Résection du capuchon muqueux d'une dent de sagesse	6
Traitement local des gingivo-stomatites, par séance	
Incision d'un abcès sous-muqueux	2
Cellulite (ou adénite)généenne suppurée chronique (incision ou drainage filiforme)	10
Adénite aiguë (incision ou drainage filiforme)	10
Phlegmon du plancher buccal (incision par voie haute buccale)	15
Phlegmon circonscrit du plancher buccal (incision et drainage par voie cutanée)	40
Adénophlegmon cervico-facial d'origine buccale (incision et drainage)	40
Phlegmon périmaxillaire :	
Incision par voie buccale	13
Drainage par voie cutanée	40
Phlegmon diffus du plancher de la bouche (incision) [voir chirurgie].	
Abcès de la langue :	
Abcès de la pointe de la langue (incision)	20
Abcès profond intralingual :	
Incision de la base linguale	20
Par voie sushyoïdienne	60
Actinomycose (excision et curetage des foyers), par séance	10
Prélèvement en vue d'un examen de laboratoire d'une lésion intra-buccale	4
Bride ou frein hypertrophié (excision et suture)	10
Calcul salivaire (recherche chirurgicale par voie buccale)	10
Traitement opératoire d'une fistule salivaire arrachement du nerf auriculo-temporal	30
Ablation de la glande sous-maxillaire	60
Injection de substance de contraste dans une glande salivaire	10
Lorsque l'intervention est effectuée au cabinet d'un électro-radiologiste	15
Grenouillette (excision ou marsupialisation)	20
Communication bucco-sinusale (fermeture autoplastique)	50
Communication bucco-nasale (fermeture)	70
Tumeur buccale bénigne :	
Papillome	6
Kyste muqueux de la lèvre :	
Lipome	10
Epulis :	
Jusqu'à 1 centimètre	10
Au-delà de 1 centimètre	20
Diathermocoagulation d'une leucoplastie, d'un lupus, d'une tumeur bénigne (voir électroradiologie).	
Diathermocoagulation d'une tumeur maligne de la cavité buccale :	
Jusqu'à 1 centimètre	30
Au-delà	50
Avec électro-nécrose du maxillaire	100
Ablation d'une tumeur maligne de la cavité buccale (avec ou sans curage ganglionnaire) [voir chirurgie].	
Bec-de-lièvre, division vélopalatine traitement opératoire) [voir chirurgie].	

H. — Pyorrhée alvéolaire

Traitement de la pyorrhée quelle que soit la technique :	
Traitement d'attaque, par séance	3
Traitement d'entretien par séance	3
Ligature métallique dans la pyorrhée	6
Attelle métallique dans la pyorrhée	10
Dentier attelle de contention quel que soit le nombre de dents ou de crochets	50

I. — Prothèse dentaire*Prothèse dentaire mobile*

Appareillage (appareil compris),	— de 1 à 3 dents	25
— — de 4 dents	28	
— — de 5 dents	31	
— — de 6 dents	34	
— — de 7 dents	37	
— — de 8 dents	40	
— — de 9 dents	43	
— — de 10 dents	46	
— — de 11 dents	48	
— — de 12 dents	50	
— — de 13 dents	52	
— — de 14 dents	54	
— Complet haut et bas (appareil compris)		110
Dent prothétique contreplaquée sur plaque base en matière plastique, supplément		5
Plaque base métallique, supplément :		
Estampée		35
Coulée		40
Dent prothétique contreplaquée ou massive soudée sur plaque base métallique, supplément		5
Réparation de fracture de la plaque base en matière plastique		8
Dents ou crochets ajoutés ou remplacés sur l'appareil en matière plastique :		
Un élément		6
Les suivants sur le même appareil		3
Dents ou crochets soudés, ajoutés ou remplacés sur un appareil métallique :		
Premier élément		8
Les suivants sur le même appareil		5
Réparation de fracture de la plaque métallique, non compris, s'il y a lieu, de remontage des dents sur matière plastique		8
Dents ou crochets remontés après réparation de la plaque base métallique, par élément		2
Remontage. — Lorsque le nouvel appareil comporte le même nombre de dents que l'appareil initial, sans aucun changement : 80% du prix de l'appareil neuf.		
Lorsque le nouvel appareil comporte plus de dents que l'appareil initial : 80% du coefficient se rapportant au nombre de dents existantes, plus la différence entre le coefficient initial de l'ancien appareil et le coefficient du nouvel appareil, y compris les dents neuves.		
Dent à tenon		20
Remplacement de facette ou dent à tube		5
Couronne alliage non précieux		20

J. — Prothèse restauratrice maxillo-faciale

Appareil obturateur de perforation palatine, plaque et crochets	40
Appareil de prothèse vélo-palatine quelle qu'en soit la variété	180
Appareil de contention préopératoire du maxillaire inférieur (résection chirurgicale, greffe)	130
Appareil guide :	
Haut et bas	140
Haut seul	80
Appareil de contention du maxillaire inférieur après réduction d'une luxation par méthode sanglante	130
Appareil de réduction-contention du maxillaire inférieur, après correction chirurgicale d'une prognathie ou d'une latérogathie	130
Appareil mobilisateur du maxillaire inférieur, après traitement chirurgical d'une constriction permanente	140
Appui péricrânien	70
Appareil de distension de cicatrices vicieuses (lèvres, joues) sans casque péricrânien	80
Le même, avec casque péricrânien	140
Appareil porte-radium intrabuccal	60
Appareil de redressement du nez, avec appui péricrânien	140

K. — Orthopédie dento-faciale

Consultation avec conseils prophylactiques, (Tarif de consultation.)	
Examen avec moulages pour apprécier l'évolution de la malformation	4
Examen avec moulages, diagnostic et pronostic	10
Les examens spéciaux nécessaires à l'établissement du diagnostic (radiographie dentaire, téléradiographie de la tête et radiographie du poignet) sont remboursés selon le tarif fixé au chapitre XIII de la Nomenclature générale des actes professionnels.	

Prévention pour appareil passif d'équilibration espace retenir, frondes, plaques avec plan incliné, surface masticatrice, plaque vestibulaire, écran lingual, appareil fixe ou mobile d'immobilisation des dents de 6 ans, etc.	50
Traitement orthodontique :	
a) Traitement pouvant être exécuté en six mois environ	50
b) Traitement exigeant une durée plus longue (un an environ)	100
c) Déformation importante du bec-de-lièvre, de la division palatine ou anomalies exceptionnelles	140
Contention après traitement orthodontique	50
Exceptionnellement, mise en place sur l'arcade de canines permanentes :	
1° Jusqu'à 18 ans :	
a) D'une canine ou deux en vestibuloposition	60
b) D'une canine en linguocclusion	90
De deux canines en linguocclusion	100
2° De 14 à 18 ans :	
D'une canine incluse en position anormale (intervention chirurgicale comprise)	120
De deux canines incluses	150

L. — Radiographies dentaires

Film intrabuccal, le premier	3
Les suivants, dans la même séance	2
<i>Les notations propres au chirurgien-dentiste (consultations, D 1,5, visites, D 2) n'ont pas été reprises ; elles sont donc abrogées.</i>	

Chapitre X. — Phtisiologie (indicatif : PHT)

Pneumothorax

Première insufflation (y compris l'examen radioscopique)	K x 15
Deuxième insufflation (y compris l'examen radioscopique)	K x 10
Les suivantes (y compris l'examen radioscopique, chacune)	K x 5
Double réinsufflation simultanée (y compris l'examen radioscopie)	K x 8
Oléothorax : la première injection (y compris l'examen radioscopique)	K x 20
Les suivantes (y compris l'examen radioscopique), chacune	K x 10
Pleuroscopie	K x 20
Pleuroscopie avec section de brides :	
La première	K x 60
Les suivantes	K x 40
Drainage cavitaire	K x 30
Injection de substance de contraste dans les bronches	K x 12
Pneumo-péritoine	
Première insufflation	K x 15
Deuxième insufflation	K x 10
Les suivantes	K x 5
Évacuation pleural avec lavage de la plèvre	K x 12
Traitement des suppurations pulmonaires par instillations intrabronchiques médicamenteuses :	
Première séance	K x 12
Les suivantes	K x 8

Chapitre XI. — Dermato-Vénéréologie (indicatif : DV)

Prélèvement de peau ou de muqueuse pour examen histologique	K x 4
Ablation ou destruction de petites tumeurs bénignes : grains de millium, molluscum, contagiosum, papillomes, botriomycozes, verrucosités séniles, mélanose préépithéliale, etc :	
En une séance	K x 1
En plusieurs séances	K x 6
Destruction de verrues vulgaires uniques ou multiples (autres que verrues plantaires et unguéales) :	
En une séance	K x 3
En plusieurs séances, s'il y a lieu	K x 6
Destruction de verrues plantaires en une ou plusieurs séances :	
Unique	K x 10
Multiples (uni ou bilatérales)	K x 20
Destruction de verrues péri-unguérales ou de petites tumeur sous-unguérales (tumeur glomique, botriomycome) nécessitant l'exérèse partielle de l'ongle :	
En une séance	K x 10
En plusieurs (uni ou bilatérales)	K x 20

Destruction de végétations vénériennes (vulve ou anus) :	
Isolées	K x 2
Multiples, étendue en nappes, destruction effectuée en une ou plusieurs séances	K x 20
Ablation ou destruction d'une tumeur bénigne cutanée ou sous-cutanée (kyste, loupe, cirsoïde) :	
Petite (moins de 4 centimètres de diamètres)	K x 6
Moyenne (de 4 à 8 centimètres)	K x 10
Grosse (plus de 8 centimètres)	K x 20
Traitement des angiomes, télangiectasies, nævi non pigmentaires, lupus érythémateux :	
par cryothérapie, injections sclérosantes ou ces traitements combinés :	
Première séance	K x 4
Séances suivantes : chacune	K x 3
Par électrolyse ou électro-coagulation (par séance)	K x 5
Destruction de naevi pigmentaires (coagulation ou électrolyse) de tumeurs cutanées malignes (chirurgie ou coagulation) :	
Petit (moins de 1 centimètre carré)	K x 10
Moyen (de 1 à 4 centimètres carrés)	K x 20
Etendu (4 centimètres carrés et plus)	K x 30
Destruction de leucoplasie (par cryothérapie ou coagulation) et des chéloïdes :	
Première séance ou séance unique	K x 4
Les suivantes	K x 3
Épilation par électrolyse ou électro-coagulation (par séance d'une demi-heure)	K x 5
Scarification dermatologique (par séance)	K x 4
Exérèse ou destruction en masse d'un lupus ou d'une tuberculose verruqueuse en une ou plusieurs séances :	
Petite (moins de 4 centimètres)	K x 18
Grande (de 4 centimètres et plus)	K x 30
Traitement du lupus et des autres tuberculoses cutanées par curetage limités, scarification, galvano ou électrocoagulation, ponction en série (par séance)	K x 4
Finsentherapie : ultra-violets avec compression et refroidissement visant à obtenir une phlyctème (l'heure)	K x 3
Buckythérapie (voir ER).	
Roentgentherapie à courte distance, dite de contact (voir ER).	
Roentgentherapie superficielle (voir ER).	
Ionisation (voir ER).	
Ultra-violets pour affection dermatologie (par séance)	K x 2
Si l'étendue de l'affection nécessite deux ou plusieurs champs par séance (la séance)	K x 3,5
Douche filiforme (par séance)	K x 4
Xanthélasma unique (ablation ou destruction), traitement global	K x 12
Xanthélasma multiple (ablation ou destruction)	K x 25
Destruction d'un tatouage d'origine accidentelle :	
Jusqu'à 4 centimètres	K x 4
De 4 à 8 centimètres	K x 10
Au-dessus de 8 centimètres	K x 20

Chapitre XII. — Neuro-Psychiatrie (Indicatif : N-PSY)

Électrochoc ou convulsivothérapie par agent chimique (la séance)	K x 7
Électrochoc sous-narcose	K x 10
Électronarcose	K x 12
Électrochoc sous curare	K x 18
Insulinothérapie (cure de Sakel), la séance	K x 10
Narcose simple : voir au chapitre II "Pratique médicale courante".	
Anesthésie de courte durée	(PC x 4)
Narcoanalyse (durée minimum : une heure), la séance	K x 10
Cure de sommeil continu (par vingt-quatre heures)	K x 20
Douches ou bains statiques : voir chapitre XIII "Électro-radiologie et physiothérapie", section II "Électrothérapie", 9° Traitement nécessitant un appareillage, etc. (K x 3).	
Douche donnée par le médecin lui-même : voir chapitre XII section VII "Physiothérapie" (K x 2).	
Invigoration par moyen électrique ou chimique (par séance)	K x 7
Impaludation par malariathérapie comprenant la préparation et l'inoculation du sang (traitement global)	K x 30
Pyréthothérapie par injections (par séance)	K x 3
Certificat d'internement	K x 8
Désintoxication alcoolique par apomorphine (par séance)	K x 10
Désintoxication alcoolique par tétraéthio-urame (par séance)	K x 8
Étude complète de la sensibilité avec établissement d'un schéma des troubles sensitifs	K x 8
Test d'évaluation des troubles du langage consécutifs à une affection avec établissement	

d'un compte rendu	K x 8
Test d'évaluation des troubles du langage consécutifs à une affection avec établissement d'un compte rendu.	K x 8
Test projectif avec établissement d'un compte rendu	K x 8
Ponction lombaire ou sous-occipitale isolée avec ou sans injection médicamenteuse : voir chapitre II "Pratique médicale courante" (PC X 8).	
Ponction lombaire ou sous-occipitale en série ou sans injection médicamenteuse voir chapitre II "Pratique médicale courante" (PC X 5).	
Ponction lombaire ou sous-occipitale avec épreuve au manomètre de Queeckenstact Stooky voir chapitre III "Chirurgie" cinquième partie. Tête, chirurgie cranio-faciale (K x 10).	
Ponction lombaire ou sous-occipitale avec injection de lipiodol : voir chapitre III "Chirurgie" cinquième partie, Tête, chirurgie cranio-faciale (K x 15).	
Encéphalographie par voie lombaire (non compris, la radiographie du crâne s'il y a lieu voir chapitre III "Chirurgie", cinquième partie, Tête, chirurgie cranio-faciale (K x 30).	
Examens électro-encéphalographiques	
1° Électro-encéphalogramme simple (une dérivation) : pour un temps d'enregistrement continu inférieur ou égal à dix minutes	K x 5
2° Électro-encéphalogrammes multiples simultanés (donnant sur le même film plusieurs tracés résultant d'un seul examen de plusieurs territoires enregistrés simultanément de manière continue) :	
a) Pour deux tracés simultanés, temps inférieur ou égal à dix minutes	K x 10
b) Pour quatre tracés simultanés, temps inférieur ou égal à dix minutes	K x 15
c) Pour six tracés simultanés ou plus, temps inférieur ou égal à dix minutes	K x 25
Supplément pour tout enregistrement d'une durée supérieure à dix minutes : par quinze minutes supplémentaires	K x 5
3° Localisation d'une tumeur cérébrale (quel que soit le nombre des séances) comportant au moins l'examen de 24 territoires	K x 50
4° Electro-corticogramme (quel que soit le nombre des localisations et des tracés)	K x 70

Chapitre XIII. — Electro-radiologie et physiothérapie (Indicatif : ER)

Observation générale

Tous les examens électro-radiologiques doivent comporter un commentaire écrit, signé par le médecin et portant les noms et prénoms du malade, ainsi que le nom du médecin et la date de l'examen.

Section I. — Électro-Diagnostic

A. — Électro-diagnostic neuro-musculaire (avec rapport sur cet examen seul)

Par la méthode classique ou avec recherche de la climalyse ou de la dissociation des seuils.

I. — Pour le territoire d'un nerf isolé ou pour une région localisée (ex. une main, un pied)	K x 6
II. — Pour un membre entier (supérieur ou inférieur) par comparaison avec le membre symétrique	K x 8
III. — Pour les quatre membres	K x 16
IV. — Pour les quatre membres plus une région en dehors des membres	K x 18
V. — Pour le sujet entier	K x 20

B. — Mesure des chronaxies

I. — Pour le territoire d'un nerf isolé ou pour une région localisée (ex. un pied, une main)	K x 18
II. — Pour un membre entier (supérieur ou inférieur) par comparaison avec le membre symétrique	K x 25
III. — Pour les quatre membres	K x 40
IV. — Pour les quatre membres plus une région en dehors des membres	K x 45
V. — Pour le sujet entier	K x 50

C. — Électro-cardiogramme

Électro-cardiogramme standard (3 ou 4 dérivations) avec cliché et protocole	K x 8
Électro-cardiogramme standard (3 ou 4 dérivations) avec phonocardiogramme	K x 10
Électro-cardiogramme supplémentaire comportant plusieurs dérivations précordiales	K x 4
Électro-fluoroscopie	K x 5
Le coefficient de l'électro-cardiogramme est doublé lorsque cet acte effectué au cours d'une intervention.	

D. — Électro-myogramme

1° Examen électro-myographique par oscilloscopie et phonie : Jusqu'à cinq points examinés	K x 10
--	--------

Au-delà de cinq points, par cinq points examinés	K x 2
Maximum	K x 40
2° Examen électro-myographique avec enregistrement (vitesse d'enregistrement plus grande que 50 centimètres par seconde) :	
Une ou plusieurs dérivations simultanément	K x 20
Par muscle examiné	K x 5
Maximum	K x 50

E. — Examens électro-encéphalographiques

Voir N-PSY, chapitre XII

Section II. — Électrothérapie et traitements par les rayons ultra-violet, lumineux ou infra-rouges

1° Traitement par rayons ultra-violet localisés à un segment de membre ou généralisés (lampe à vapeur de mercure ou lampe à arc) ou rayons infra-rouges (quel que soit le nombre des champs à chaque séance), la séance	K x 1,5
2° Traitement par rayons ultra-violet (Finsen ou Kromayer, quel que soit le nombre de champs à chaque séance), la séance	K x 3
3° Traitement par diathermie en application de surface par électrodes fixes (cutanées, vaginales ou rectales), par séance d'une durée égale ou supérieure à vingt minutes, quel que soit le nombre d'électrodes ou de localisations successives ou simultanées :	
Cutanée	K x 2
Vaginale ou rectale	K x 3
4° Traitement par ondes courtes :	
a) Application locale ou régionale sans production de fièvre par séance de plus de quinze minutes (quel que soit le nombre d'électrodes ou de localisations successives ou simultanées) :	
a. Cutanée	K x 3
b. Vaginale ou rectale	K x 4
b) Application généralisée avec production de fièvre artificielle (pyréthothérapie), par heure de traitement :	
Chacune des deux premières heures	K x 10
Chacune des suivantes	K x 5
5° Électrothérapie par courant continu à l'état constant (syn. galvanique ou voltaïque) ou par ionisation (syn. diélectrolyse ou ionothérapie) :	
Par séance d'au moins trente minutes ou plus, quelle qu'en soit la durée (et s'il y a lieu, quel que soit le nombre de localisations ou de modalités de courant successives ou simultanées)	K x 3
6° a) Électrothérapie par action excito-motrice de toute nature (par courants galvaniques, faradiques ondulés progressifs, ondes alternatives à grande période, alternatives de basse tension redressée, etc.), par séance comportant le placement d'électrodes fixes de surface ou tenues à la main au niveau de la peau ou des cavités naturelles (vagin, etc.) d'une durée d'au moins trente minutes, ou de plus de trente minutes (et, s'il y a lieu, quel que soit le nombre de localisations ou de modalités du courant successives ou simultanées)	K x 3
b) Lorsque le traitement comporte l'excitation localisée au tampon de chaque faisceau musculaire (par séance)	K x 4
7° Physiothérapie de surface ou vaginale par révulsion faradique, effluation ou étincelage de statique ou de haut fréquence	K x 2
8° Effluation ou étincelage par appareil de haute fréquence (application de tension faradique exclue) dans le traitement des hémorroïdes et des autres affections anales	K x 2
9° Traitement nécessitant un appareillage particulier (méthode Bergonié, bain ou douche statique, auto-conduction, lit condensateur). Par séance de trente minutes ou plus	K x 3
10° Électrolyse ou ionisation spéciale :	
Électrolyse lacrymale	K x 5
Électrolyse dermatologie	K x 5
Électrolyse pour épilation	K x 5
Électrolyse ciliaire	K x 6
Dilatation électrolytique ou diathermique de l'urètre, de l'œsophage, du rectum, de la cavité utérine	K x 5
Électrolyse linéaire de l'œsophage, du rectum, de l'urètre	K x 16
11° Application de l'électricité à effets destructeurs par coagulations diathermique, fulguration, étincelage de haute fréquence :	
Tumeur cutanée bénigne :	
Petite (moins de 4 centimètres carrés)	K x 6
Moyenne (de 4 à 8 centimètres carrés)	K x 10
Grosse (plus de 8 centimètres carrés)	K x 20
Tumeur cutanée maligne :	
Moins de 1 centimètre carré, en une séance	K x 10

De 1 à 4 centimètres carrés, en une ou plusieurs séances	K x 20
Vaste tumeur maligne :	
4 centimètres carrés et plus (grands épithéliomes, sarcomes, nævo-carcinomes, etc.) en une ou plusieurs séances	K x 30
Ablation des hémorroïdes, par séance	K x 6
Électro-coagulation superficielle du col utérin par séance	K x ?
Électro-coagulation exocervicale pour affection bénigne, quel que soit le nombre des séances	K x 8
Électro-coagulation exo et endocervicale, quel que soit le nombre de séances	K x 20
Électro-coagulation profonde du col utérin (en une seule séance) pour cancer du col utérin	K x 40
Électro-coagulation des amygdales (voir ORL).	
12° Lavement électrique	K x 20
13° Traitement électro-thérapeutiques successifs réalisés au cours de la même séance et nécessitant l'utilisation de deux moyens thérapeutiques différents :	
La première application (tarif plein).	
La seconde application (demi-tarif).	
Évidement tronconique du col au bistouri électrique (en une ou plusieurs séances)	K x 40
14° Traitement par les ultra-sons (chaque séance)	K x 3

Section III. — Radiodiagnostic

Note. — En cas de radiographie, les examens radioscopie préalables ne sont pas décomptés.

Les coefficients ci-dessous comportent le remboursement des fournitures nécessaires à la prise des radiographies (films, papiers photographiques). Le médecin électro-radiologiste est tenu de fournir soit le film original soit une bonne épreuve de ce film. Tous les tirages supplémentaires sur papiers, ainsi que les diapositifs sont à compter en plus du tarif normal, conformément au tarif en vigueur.

Chaque film ou épreuve doit être daté et signé lisiblement et doit porter les noms et prénom du malade examiné ainsi que le nom du médecin électro-radiologiste. Chaque examen radiologique doit être accompagné d'un commentaire signé par le médecin électro-radiologiste qualifié.

Lorsqu'une ou plusieurs radiographies symétriques (justifiées) de la même région sont prises le même jour, à titre de comparaison, le coefficient appliqué à ces radiographies supplémentaires sera celui de la Nomenclature minoré de 25 %.

I. — Squelette

A. — Membre supérieur

Doigt (un ou plusieurs) :	
Une incidence	K x 3
Deux ou plusieurs incidences	K x 5
Main ou Poignet :	
Une incidence	K x 4
Deux incidences	K x 5
Par incidence supplémentaire	K x 2
Avant-bras (diaphyse) ou Coude :	
Une incidence	K x 5
Deux incidences	K x 6
Par incidence supplémentaire	K x 3
Bras (diaphyse humérale)	K x 6
Deux incidences	K x 8
Par incidence supplémentaire	K x 3
Articulation de l'épaule ou omoplate ou clavicule :	
Une épaule ou une omoplate ou une clavicule de face	K x 8
Par incidence supplémentaire de face, en plus	K x 4
Épaule ou omoplate de profil	K x 12
Épaule ou omoplate de face et de profil	K x 15

B. — Membre inférieur

Orteil (un ou plusieurs)	
Une incidence	K x 3
Deux incidences	K x 4
Pied (Cou-de-pied) :	
Une incidence	K x 5
Deux incidences	K x 6
Par incidence supplémentaire	K x 4
Calcaneum (par projection verticale)	K x 8
Diaphyse fémorale ou diaphyse de la jambe :	
Une incidence	K x 7

Deux incidences	K x 10
Par incidence supplémentaire	K x 4
Genou :	
Une incidence	K x 6
Deux incidences	K x 10
Par incidence supplémentaire	K x 6
Genou sur film courbe	K x 12
Une hanche :	
De face ou en oblique	K x 8
Le col fémoral de profil	K x 12
De face et de profil	K x 18
Radiographie en série pour contrôle radiographique de l'enclouage du col du fémur au cours d'une intervention :	
Premier contrôle (face ou profil)	K x 16
Par contrôle supplémentaire justifié (face et profil)	K x 10
Ceinture pelvienne :	
Le bassin en entier (squelette) :	
De face ou en oblique	K x 12
Deux incidences (une de face, une en oblique)	K x 16
En profil franc	K x 20
C. — Tête	
Crâne ou sinus de la face :	
Face ou profil	K x 10
Face et profil	K x 15
Téléradiographie du crâne (de face ou de profil) pour diagnostic orthodontique	K x 12
Une incidence oblique spéciale (par exemple pour le massif pétromatoïdien, le canal optique, l'arcade zygomatique, la fente sphénoïdale, les projections verticales de base, etc.)	K x 15
Une incidence spéciale faisant suite à une radiographie du crâne de face ou de profil est comptée seulement	K x 10
Une deuxième incidence spéciale est comptée seulement	K x 8
Opacification des sinus (injection par ponction ou trépanation ou par la méthode de déplacement, injection non comprise) voir tarif des ORL] :	
Le premier cliché	K x 14
Chaque cliché supplémentaire	K x 5
Orbite :	
Face ou profil	K x 15
Pour localisation d'un corps étranger par radiographies multiples avec ou sans radioscopie	K x 20
Localisation des corps étrangers de la cavité intra-orbitaire, sauf cornée :	
a) Trois radiographies de dépistage (face, profil, oblique, spécial)	K x 20
b) Série de six clichés pour localisation	K x 16
Os propre du nez	K x 8
Dents (technique intra-buccale) :	
Premier film	K x 3
Chaque film supplémentaire	K x 2
Maxillaire inférieur ou dents inférieures (technique extra-buccale) :	
a) Par dédoublement (un seul côté)	K x 8
b) Par une autre incidence (projection verticale, etc)	K x 8
Articulation temporo-maxillaire :	
Un seul côté	K x 10
Le côté opposé (justifié)	K x 8
D. — Thorax	
Thorax (squelette) radioscopie comprise si nécessaire :	
Face ou profil ou incidence oblique	K x 10
Deux incidences	K x 15
Hémithorax ou côtes	K x 8
Sternum ou articulation sterno-claviculaire :	
Une seule incidence	K x 15
Deux incidences	K x 20
E. — Colonne vertébrale	
Rachis cervical :	
Face ou profil	K x 5
Face et profil	K x 12
Atlas et axis seuls, par incidence intra-buccale	K x 12

Incidence oblique spéciale (double obliquité) :	
Pour mise en évidence des trous de conjugaison : une seule incidence d'un seul côté :	K x 20
incidences, l'une droite et l'autre gauche	K x 25
Rachis dorsal ou Lombar : :	
De face	K x 10
De profil	K x 12
De face et de profil	K x 16
Une incidence oblique spéciale (apophyses articulaires lombaires)	K x 15
Deux incidences obliques spéciales (apophyses articulaires lombaires)	K x 20
Disque lombo-sacré (interligne) :	
De face	K x 18
De profil franc	K x 18
De face et profil franc	K x 25
Sacrum et coccyx :	
De face (ou en oblique)	K x 10
De profil franc	K x 12
De face et de profil franc	K x 15
Articulation sacro-iliaque :	
Incidence spéciale (en oblique), un seul côté	K x 15
Les deux côtés	K x 20

Examens radioscopiques divers

Série de radioscopies pour intervention chirurgicale, réduction de fracture, extraction de corps étrangers, injection de substance opaque ou gazeuse, ponctions, etc	K x 10
Repérage radiographique de corps étrangers avec réglage de compas	K x 30

II. — Viscères

Clichés en série. — Lorsque l'examen comporte la prise en série de petits clichés (au-dessous du format 24 X 30, du type 18 X 24 ou 13 X 18, ou bien quatre poses sur un film 24 X 30 ou, de deux poses sur 24 X 30), on comptera en plus :

Série de 4 poses, pour l'ensemble	K x 8
Série de 8 poses, pour l'ensemble	K x 16
Par pose supplémentaire	K x 2

F. — Poumons

Examen radioscopique seul	K x 2
Examen radioscopique avec une téléradiographie (distance focale minima, 1 m 50),	
Un cliché seul	K x 11
Chaque cliché supplémentaire	K x 6
Lipiodol Broncho-pulmonaire (injection intratrachéale non comprise) :	
Le premier cliché (30 X 40)	K x 14
Chaque cliché supplémentaire (justifié) 30 X 40	K x 6
Chaque cliché supplémentaire (justifié) 24 X 30	K x 5

G. — Larynx

Sans préparation opaque, de face ou de profil	K x 10
Sans préparation opaque, face et profil	K x 15
Sans préparation opaque, après dilatation aérique par la méthode dite "de Valsalva" (face et profil)	K x 12
Après préparation opaque (clichés en série de face et de profil, 4 à 8 poses : voir plus haut clichés en série)	K x 16

H. — Cœur et Aorte

Examen radioscopique avec orthodiagramme	K x 8
Examen radioscopique avec une téléradiographie (distance focale minima, 1 m 75)	K x 12
Radiographie du cœur (non compris l'injection de la substance opaque) :	
Pour la première incidence :	
Le premier cliché : le triple du cliché ordinaire de la région.	
Chaque cliché supplémentaire	K x 6
Pour la deuxième incidence et les suivantes :	
Le premier cliché : le double du cliché ordinaire de la région.	
Chaque cliché supplémentaire	K x 6

I. — Tube digestif

Œsophage :	
Radioscopie seule, avec ou sans calque	K x 6
Radioscopie avec une radiographie	K x 12
Chaque cliché supplémentaire (24 X 30 ou au-dessus)	K x 4

Estomac :	
Examen statique, radioscopie (avec ou sans calque)	K x 4
Examen statique avec radioscopie et un film radiographique de format 24 X 30 ou au-dessus	K x 12
Estomac et Duodénum :	
Examen radioscopique avec vérification du passage duodénal et de l'évacuation du bas-fond (en une ou plusieurs séances quel qu'en soit le nombre), avec prise d'un cliché d'ensemble de l'estomac :	
De format 24 X 30 ou au-dessus	K x 15
Chaque cliché supplémentaire	K x 5
Radiographie en série de la région pyloroduodénale :	
Série de 4 poses, pour l'ensemble	K x 8
Série de 8 poses, pour l'ensemble	K x 16
Intestin :	
a) Après un ou plusieurs reps opaques :	
Examen radioscopique en une seule séance (avec ou sans calque)	K x 5
L'examen précédent avec un cliché	K x 10
Chaque cliché supplémentaire	K x 5
Examen radioscopique de la traversée digestive (transit) d'un ou plusieurs repas opaques de l'estomac au rectum, en plusieurs séances (quel qu'en soit le nombre)	K x 10
L'examen précédent avec un cliché	K x 15
Chaque cliché supplémentaire (justifié)	K x 5
b) Par lavement opaque :	
Examen radioscopique avec un cliché	K x 18
Chaque cliché supplémentaire	K x 5
Vésicule biliaire :	
Un cliché précédé ou non de radioscopie avec ou sans préparation tétra-iodée	K x 12
Chaque cliché supplémentaire pour l'étude de l'évacuation 18 X 24, 24 X 30 (ou au-dessus)	K x 5
Radiomanométrie biliaire :	
Péropératoire	K x 20
En dehors d'une intervention	K x 15
J. — Système urinaire	
Méthode localisée ou non :	
Le premier cliché	K x 12
Chaque cliché supplémentaire	K x 5
Cystrographie ou urétrographie (injection non comprise) :	
Le premier cliché de face	K x 14
Chaque cliché supplémentaire de face ou en oblique	K x 5
La vessie ou l'urètre postérieur en profil franc	K x 16
Pyélographie ascendante :	
Le premier cliché précédé ou non de radioscopie (cathérisme des uretères et injections non compris [voir urologie])	K x 16
Chaque cliché supplémentaire	K x 5
Urographie intraveineuse (injection non comprise) :	
Clichés successifs échelonnés au cours de l'élimination de la substance opaque et pratiqués sans compressions :	
Le premier cliché	K x 10
Chaque cliché supplémentaire	K x 5
Étude radiographiques des cavités rénales après compression des uretères (méthodes de la rétention pyélo-calicielle provoquée) :	
Le premier cliché après compression	K x 8
Chaque cliché supplémentaire	K x 5
Urétrographie (injection à l'aide d'un appareil spécial) :	
Radioscopie avec un cliché	K x 16
Par cliché supplémentaire (justifié) au cours de la même séance	K x 5
Insufflation périrénale (injection non comprise) :	
Radioscopie et un cliché	K x 20
Chaque cliché supplémentaire	K x 5
K. — Gynécologie	
Hystérographie opaque ou gazeuse (injection non comprises, voir tarif gynécologie) :	
Radioscopie avec un cliché	K x 16
Par cliché supplémentaire au cours de la même séance	K x 5
Par cliché supplémentaire au cours d'une séance ultérieure vérification de la perméabilité tubaire	K x 5

Grossesse (présumée) :	
Une incidence	K x 16
Deux incidences	K x 20
Radiopelvimétrie	K x 30

L. — Système nerveux

a) Encéphalographie ou myélographie (par voie lombaire ou sous occipitale, injection non comprise) :	
Le premier cliché (comprenant la radioscopie s'il y a lieu)	K x 16
Par cliché supplémentaire (justifié) quelle que soit l'incidence	K x 6
b) Ventriculographie gazeuse ou par opacification (trépanation non comprise : voir tarif chirurgical) :	
Le premier cliché (comprenant la radioscopie s'il y a lieu)	K x 20
Chaque cliché supplémentaire (justifié) quelle que soit l'incidence	K x 6

Examens divers**M. — Fistulographie**

(Injection non comprise ; cette injection sera comprise K x 5)

Examen radioscopique avec cliché	K x 12
Par cliché supplémentaire	K x 5

N. — Arthrographie

(Injection articulaire [PC X 6] non comprise)

Le premier cliché : le double d'un cliché ordinaire de la région.	
Par cliché supplémentaire	K x 6

O. — Angiographie

Artériographie : (injection dans une artère des membres PC X 6 non comprise).

Artériographie cérébrale : injection après découverte chirurgicale de la carotide, voir tarif de chirurgie).

Aortographie : injection K x 12 non comprise).

Veinographie : (injection intraveineuse PC X 2 non comprise ; injection après découverte chirurgicale de la veine, voir tarif de chirurgie).

Le premier cliché : le double d'un cliché ordinaire de la région.

Par cliché supplémentaire K x 6

P. — Sein, radiographie

Une incidence	K x 8
Plusieurs incidences	K x 12

Q. — Pneumo-péritoine ou rétropneumo-péritoine

(Injection non comprise K x 12)

Examen radioscopique avec un cliché	K x 20
Par cliché supplémentaire	K x 5

Examens spéciaux**R. — Radiographie sous appareil platre**

Pour les radiographies des membres et de l'épaule : supplément par pose	K x 2
Pour les radiographies du crâne, du cou, du thorax, de l'abdomen et de la hanche, supplément par pose	K x 4

S. — Radiokymographie

Le premier cliché (24 X 30) ou au-dessus : le double d'un cliché ordinaire de la région.

Par cliché supplémentaire K x 8

T. — Tomographie, planigraphie, laminographie, etc.)

(Tomographie, planigraphie, laminographie, etc.)

A) Os

a) Premier plan : le double d'un cliché ordinaire de la région.	
b) Par plan supplémentaire parallèle au premier	K x 6
c) Dans la même région et au cours de la même séance, coupe selon un autre plan non parallèle aux précédents (même tarif que pour une radiographie ordinaire de cette région).	
d) Par cliché supplémentaire pour un plan parallèle au précédent	K x 6

B) Poumons

a) Le premier plan	K x 20
b) Par plan supplémentaire parallèle au premier	K x 6

c) Dans la même région et au cours de la même séance, coupe selon un autre plan non parallèle aux précédents Par cliché supplémentaire pour un plan parallèle précédents	K x 10 K x 6
U. — Radiographies sériescopiques (Examen tomographique spécial) La sériescopie (4 clichés)	K x 25
V. — Radiographies stéréoscopiques (Le double du cliché ordinaire)	
Section IV. — Roentgenthérapie	
Les paiements ne s'appliquent qu'au seul traitement roentgenthérapique, que le malade ait ou non subi auparavant ou doive subir ou non par la suite un autre traitement (tel que chirurgical ou curie-thérapeutique).	
A. — Roentgenthérapie avec rayons très mous (rayons limités) ou Buckythérapie (Définition : voltage de 6 à 12 kilo-volts filtration très faible au bore, béryllium ou lithium) : Par séance	K x 6
B. — Roentgenthérapie à courte distance focale dite de "contact". (syn : Anchiroentgenthérapie, ou Plesioentgenthérapie) avec un appareillage spécialisé, (Définition : voltage de 50 à 100 kv ; filtration facultative, distance focale de 2 à 10 centimètres) :	
1° Application dermatologique, quels que soient le nombre d'r appliqués, la durée de la séance, le nombre de champs pratiqués au cours de la même séance. La séance (1)	K x 6
2° Tumeurs superficielles, bénignes ou maligne (verrues, cancroïdes) quels que soient le nombre de séances et la dose totale donnée :	
Tumeur de moins de 1 centimètre carré (1)	K x 20
Tumeur de plus de 1 centimètre carré	K x 40
3° Tumeurs malignes intra-cavilaires (bouche, vagin, nez, anus, rectum, vessie, etc.) traitées à distance focale plus élevée (5 à 10 centimètres) avec filtrations plus importantes et à l'aide de plusieurs champs, quels que soient le nombre de champs et les doses données. Le traitement global	K x 80
C. — Roentgenthérapie superficielle (Définition voltage inférieur à 100 kv, filtration nulle ou inférieure à 2 millimètres d'aluminium ; distance focale inférieure ou égale à 30 centimètres) :	
Les 250 r internationaux (ou fraction de 250 r) en surface [¹⁰ ¹¹ :	
Pour les dix premières séances, chacune	K x 5
Pour les séances suivantes, chacune	K x 4
D. — Roentgenthérapie moyennement pénétrante (Définition : voltage de 100 à 195 kv ; filtration de 2 à 10 millimètres d'aluminium, ou bien de 0m/m 5 à 0M/m8 de cuivre [ou de zinc], plus 1 ou 2 millimètres d'aluminium ; distance focale inférieure ou égale à 40 centimètres) :	
Les 250 r internationaux (ou fraction de 250 r) mesurés en surface :	
Pour les douze premières séances, chacune	K x 6
Pour les séances suivantes, chacune	K x 5
E. — Roentgenthérapie pénétrante (Définition : voltage de 200 à 295 kv ; filtration de 1 à 2 millimètres de cuivre, [ou de zinc], plus 1 ou 2 millimètres d'aluminium ; distance focale de 40 à 149 centimètres) :	
Les 250 r internationaux (ou fraction de 250 r) mesurés en surface :	
a) Pour une distance focale de 40 à 99 c/m :	
Les douze premières séances, chacune	K x 8
Chacune des séances suivantes	K x 6
b) Pour une distance focale de 10 à 149c/m :	
Les douze premières séances, chacune	K x 10
Chacune des séances suivantes	K x 7
Confection d'un appareil fenêtré ou non avec repérage géométrique de plusieurs champs croisés de rayons X et calcul des doses reçues en profondeur par ce procédé spécial :	
Appareil de petites dimensions (cou, membres)	K x 40
Appareil de grandes dimensions (crâne, thorax abdomen)	K x 60

¹⁰ S'il s'agit de verrues, les coefficients applicables sont les suivants :

a) Traitement d'une verrue en une ou plusieurs séances (traitement global) : K x 20

b) Traitement de deux ou plusieurs verrues en une ou plusieurs séances (traitement global) : K 30.

¹¹ S'il s'agit d'une cure radicale de la teigne, le coefficient global applicable est : K 50.

F. — Roentgentherapie très pénétrante

(Définition : voltage de 290 à 400 kv ; filtration de 1 millimètres de cuivre, [ou de zinc], et 2 millimètres d'aluminium ; distance focale de 50 à 149 centimètres) :

Les 250 r internationaux (ou fraction de 250 r) mesurés en surface :

b) Pour une distance focale de 100 à 149 c/m :

Les douze premières séances, chacune

K x 12

Chacune des séances suivantes

K x 9

Confection d'un appareil fenêtré ou non avec repérage géométrique de plusieurs champs croisés de rayons X et calcul des doses reçues en profondeur par ce procédé spécial :

Appareils de petites dimensions (cou, membres)

K x 40

Appareils de grandes dimensions (crâne, thorax abdomen)

K x 60

Section V. — Curietherapie

Les tarifs suivants sont applicables, que le malade ait ou non subi auparavant ou doive ou non subir par la suite un autre traitement tel que traitement chirurgical ou roentgentherapie.

A. — Applications peu filtrées

Pour petits angiomes ou chéloïdes ou toute autre affection cutanée, d'un appareil plat à vernis ou d'un email radifère ou d'un appareil mono ou multi-cellulaire (application ne dépassant pas 4 centimètres carrés). [Bétathérapie ou gammathérapie].

Location de l'appareil de radium comprise :

Par séance

K x 12

Pour chaque champ supplémentaire au cours de la même séance

K x 6

B. — Curie-puncture ¹²

Traitement par aiguilles peu filtrées chargées de radium :

1° Angiomes et chéloïdes :

La première puncture

K x 20

Les suivantes

K x 12

2° Petits cancers de la peau, de la lèvre, de la face, de la verge, du sein :

a) Cancers très limités (moins de 1 c/m)

K x 25

Cancers limités (de 1 à 4 c/m)

K x 40

b) Cancers étendus (plus de 4 c/m)

K x 50

3° Cancers de la langue, du plancher de l'amygdale, du pharynx, de la prostate, du rectum, de la vulve, de la verge, cancers très étendus du sein, etc,

K x 80

A ces tarifs s'ajoutent les sommes dues suivant les quantités de radium employées, lesquelles comprennent la surveillance du malade et de l'appareil par journée d'application curietherapie (voir tableau 1 plus loin).

C. — Applications internes ¹³

Tubes de radium filtrés (de 1 à 2 millimètres de platine) :

1° Cancer du col ou du corps utérin, du rectum ou de la prostate

K x 80

2° Cancer de l'œsophage, des bronches des fosses nasales des maxillaires, etc (2)

K x 60

3° Fibrome ou métrorragie non cancéreuse

K x 60

4° Obstruction tubaire ou envahissement lymphoïde du naso-pharynx (traitement par appareil spécial peu filtré contenant 50 mmg Ra) :

Traitement d'un trompe :

Première séance (radium compris)

K x 20

Les suivantes (radium compris)

K x 15

Traitement des deux trompes :

Première séance (radium compris)

K x 30

Les suivantes (radium compris)

K x 22

A ces tarifs s'ajoutent les prix des quantités de radium employées, comprenant la surveillance du malade et de l'appareil, par journée d'application curietherapie (voir tableau 1 plus loin).

D. — Application externes ¹⁴

Gammathérapie par appareil extérieur, filtration des tubes à 1 millimètre de platine au moins affections bénignes telles que angiomes ou chéloïdes étendus ou toutes affections cutanées étendues ou pour affections malignes telles que : cancer de la peau, cancer de la langue ou de toute autre localisation buccales ou gingivale, pharyngienne ou amygdalienne, etc., cancer du larynx, du sein, de la verge, de la vulve de l'anus, tumeur cérébrale, adénopathie maligne, etc. Confection, mesure

¹² Interventions chirurgicales telles que ligatures, ablations de ganglions, taille, œsophagoscopie, trépanation de sinus, etc., s'il y a lieu non comprise (voir les autres chapitres de la nomenclature).

¹³ Sondes, pessaires, appareils de contention, etc., non compris.

¹⁴ Interventions chirurgicales telles que ligatures, ablations de ganglions, taille, œsophagoscopie, trépanation de sinus, etc., s'il y a lieu, non comprises (voir les autres chapitres de la nomenclature).

physique et pose d'un appareil moulé ¹⁵ :	
Appareil porteur de 520 mgr et au-dessous	K x 30
Appareil porteur de plus de 50 mgr jusqu'à 100 mgr.	K x 40
Appareil porteur de plus de 100 mgr jusqu'à 300 mgr.	K x 60
Appareil porteur de plus de 300 mgr.	K x 100
A ces tarifs s'ajoutent les sommes dues suivant les quantités de radium employées, lesquelles comprennent la surveillance du malade et de l'appareil par journée d'application curiethérapique (voir tableau 1 plus loin).	

F. — Télécuriethérapie

Par bombe contenant plusieurs grammes de radium élément :
Le gramme-heure (à régler par convention particulière).

Tableau n° 1

Indemnités pour la fourniture de la substance radio-active et la surveillance du malade et des appareils, par journée d'application curiethérapique :		
De 1 mgr de radium élément	— à 9 mgr, 9	K x 4
De 10 mgr	— 19 mgr, 9	K x 5
De 20 mgr	— 29 mgr, 9	K x 6
De 30 mgr	— 39 mgr, 9	K x 8
De 40 mgr	— 59 mgr, 9	K x 10
De 60 mgr	— 79 mgr, 9	K x 11
De 80 mgr	— 99 mgr, 9	K x 12
De 100 mgr	— 119 mgr, 9	K x 13
Par journée d'application et ainsi de suite en ajoutant par tranche de 20 mgr.		K x 1

Section VI. — Diagnostics et traitements par les isotopes radio-actifs

A. — Étude fonctionnelle de la glande thyroïde pour exploration à l'aide de l'iode radio-actif ¹⁶ :		
a)	Par mesure directe in vivo ou mesure de la radio-activité de l'élimination urinaire	K x 30
b)	Par combinaison des deux méthodes	K x 40
B. — Traitement de l'hyperthyroïdie par l'iode radio-actif ¹³¹ , comprenant le calcul de la dose, son administration et la surveillance du malade pendant les trente jours qui suivent l'administration de l'isotope radio-actif (étude du ryth ¹⁷ me de l'élimination urinaire comprise, s'il y a lieu) :		
	La première dose	K x 50
	Les suivantes	K x 10
C. — Traitement du cancer de la thyroïde et de ses métastases par l'iode radio-actif ¹³¹ ¹⁸ comprenant le calcul de la dose, son administration et la surveillance du malade pendant les trente jours qui suivent l'administration de l'isotope radio-actif (étude du rythme de l'élimination urinaire comprise, s'il y a lieu) :		
	La première dose	K x 150
	Les suivantes	K x 120
D. — Traitement des hémopathies (polyglobulie, maladie de Vaquez leucémie, etc.) par le phosphore radio-actif ³¹ ¹⁹ , comprenant le calcul de la dose, son administration et la surveillance du malade pendant les trente jours qui suivent l'administration de l'isotope radio-actif :		
	La première dose	K x 50
	Les suivantes	K x 40

Section VII. — Physiothérapie

sans intervention directe de l'électricité ou des radiations

Acupuncture	K x 2
Kinésithérapie avec appareil de mécanothérapie, par séance	K x 2
Séance du gymnastique orthopédique par docteur en médecine	K x 2
Douche médicale donnée par le médecin lui-même	K x 2
Enveloppe d'un segment de membre ou de deux segments d'un même membre (paraffinothérapie)	K x 5
Enveloppement d'un ou plusieurs segments de plusieurs membres (paraffinothérapie)	K x 8
Vertébrothérapie par appareil exerçant une traction effective sur la colonne vertébrale, par séance	K x 5

¹⁵ Pour certains appareils buccaux, nécessitant l'intervention du stomatologiste, voir tarif de cette spécialité.

¹⁶ Non comprise la fourniture du produit radio-actif.

¹⁷ Non comprise la fourniture du produit radio-actif.

¹⁸ Non comprise la fourniture du produit radio-actif.

¹⁹ Non comprise la fourniture du produit radio-actif.

Chapitre XIV. — Examens et analyses de laboratoire**A. — Examens histo-pathologiques**

Examen histologique après inclusion (une pièce)	B 50
Examen sur plusieurs prélèvements du même organe ou de la même lésion	B 75
Supplément pour techniques spéciales	B 10
Examen biopsique extemporané au lit du malade (y compris ultérieurement le contrôle après inclusion)	B 100
Cyto-diagnostic de Tzanck, cytologique gastrique	B 40

B. — Examens hématologiques

Étude des médulogrammes	B 50
Splénogrammes, adénogrammes, hépatogrammes (chacun)	B 50
Examen cytologique complet du sang. Numération globulaire rouge et blanc, formule leucocytaire, numération des plaquettes, dosages de l'hémoglobine et valeur globulaire	B 25
Le même examen avec formule d'Arneth et diamètre moyen	B 50
Numération des globules rouges, globules blancs et valeur globulaire	B 10
Formule leucocytaire	B 10
Numération des plaquettes	B 15
Recherche des parasites du sang	B 10
Examen des altérations de la crase sanguine ; temps de saignement (épreuve de Dukes) ; temps de coagulation ; signe du lacet : études du caillot	B 12
Détermination du groupe sanguin	B 10
Détermination du facteur rhésus avec sous-groupe B	B 50
Dosage d'agglutinines irrégulières	B 60
Recherche d'agglutinines froides	B 20
Mesure de la résistance globulaire	B 15
Mesure de viscosité sanguine	B 8
Mesure de la vitesse de sédimentation globulaire	B 12
Mesure de l'haptoglobine	B 20
Dosage de la prothrombine (Quick)	B 20
Dosage de fibrinogène	B 18
Recherche de la mononucléose infectieuse (Poll et Bunnel)	B 40
Mesure de la bilirubinémie indirecte	B 15
Mesure par hématocrite de la masse globulaire et des protéines totales par gravimétrie	B 20
Recherche de l'hémoglobine	B 15

C. — Examens bactériologiques et mycologiques

Recherche des dermatomycoses, examen direct et cultures (cheveux, squames, etc.)	B 25
Examen des mycoses (expectorations, urines, etc.)	B 20

B. — Examens cytbactériologiques des liquides et sécrétions

Examen direct simple (B. K.)	B 10
Examen direct simple et recherche spéciale du B. K, homogénéisation, mousse, etc	B 20
Recherche de la spécificité ; examen direct du tréponème	B 15
Examen direct avec recherche des protozoaires	B 10
Examen des épanchements par examen direct des liquides des séreuses (liquide céphalo-rachidien, liquide pleural), albumino-diagnostic, examen cytbactériologique et formule, numération	B 25

E. — Cultures microbiennes avec identification des germes

Cultures aérobies (usuelles)	B 15
Cultures aérobies sur milieux spéciaux	B 20
Cultures aérobies et anaérobies	B 25
Hémoculture aérobies, anaérobies, avec identification du germe	B 40
Inoculation de B. K. leptospire, diphtérie, deux cobayes	B 40
Dosage des antibiotiques	B 40
Mesure de la sensibilité des germes aux antibiotiques	B 50
Recherches avec examen microscopique préalable du frottis :	
a) Coproculture (Salmonella, Shigella)	B 40
b) Bacille diphtérique	B 15
c) Bacille de Bordet-Gengou	B 25
Recherche du streptocoque hémolytique	B 25
Recherche du méningocoque	B 25
Recherches par cultures et frottis :	
a) Culture moderne du gonocoque	B 30
b) Culture du B. K.	B 30
c) Culture du Coli	B 25
d) Culture et identification d'anaérobie	B 40

F. — Dysfonctions endocriniennes et carences

Dosage de la prothrombine du sang	B 20
Dosage de la vitamine C	B 25
Métabolisme du glutathion réduit et oxyde	B 30
Mesure physiologique de la folliculine	B 80
Recherche de l'hyperprolanurie hypophysaire	B 80
Recherche de la môle	B 90
Recherche du chlorioépithéliome	B 90
Recherche biologique de la grossesse	B 40
Étude de la fonction lutéinique (prégnandiol)	B 60
Étude de métabolisme de base	B 40
Étude du test de l'effort	B 50
Étude des dix-sept cetostéroïdes	B 60
Étude des onzes cetostéroïdes	B 70
Dosage de la testostérone	B 80
Étude de la fonction gastrique (chimisme)	B 30
Étude de la fonction biliaire (trois biles, dosage du P. II sels biliaires, pigments biliaires, cholestérol)	B 90
Étude du test de l'hypocalcémie (deux dosages)	B 60

G. — Examen cyto-hormonaux

Recherche cyto-hormonale d'une biopsie d'endomètre	B 50
Recherche hormonale de frottis vaginaux	B 10
Examen du cycle menstruel par séries de frottis : l'un	B 5
Examen de la stérilité par examen du sperme	B 25
Spermogramme, numération et formule	B 25
Examen des tumeurs, recherche des cellules pathologiques dans un prélèvement biologique (cellules cancéreuses)	B 25
Étude du P. H. vaginal	B 5

H. — Études coprologiques en une ou plusieurs séances

Analyse complète d'orientation clinique : caractères physiques chimiques microscopiques, parasitologiques et orientation de la flore	B 30
Recherche parasitologie simple	B 10
Recherche de la tête d'un ténia	B 10
Identification d'un produit déjecté	B 15
Recherche du sang	B 15
Analyse chimique d'un calcul	B 25

I. — Épreuves fonctionnelles

Constante d'Ambard	B 30
Phénol-sulfone-phtaléine, deux temps	B 30
Épreuve d'épuration de Van Slyke seule	B 30
Constante d'Ambard et phénol-sulfone-phtaléine	B 50
Constante d'Ambard et épreuve de Van Slyke	B 50
Épreuves de dilution de concentration (chacune)	B 15
Épreuve de Collet	B 20
Épreuve de galactosurie provoquée	B 25
Épreuve de l'hyperglycémie provoquée	B 60
Recherche de l'insuffisance hépatique par les tests de floculation, chaque test	B 25

J. — Examens sérologiques

Recherche de la syphilis par trois réactions obligatoire	B 15
Chaque réaction en plus (Vernes, Meinicke ou autre)	B 5
Vernes resorcine	B 10
Besredka (avec B. W.)	B 15
Recherche de la gonococcie avec Wassermann (une seule réaction)	B 15
Recherche de l'échinococcose par la réaction de Weinberg	B 20
Recherche de la malaria par la réaction de Henry	B 15
Réaction au benjoin	B 15
Recherche des globulines (2 réactions)	B 7
Recherche des infections typhoïde, para A, para B et colibacille	B 20
Recherche d'O et H	B 40
Recherche de la mélitococcie	B 20
Autres recherches par agglutination	B 20
B. W. quantitatif	B 60

K. — Autovaccins, autosérums

Autosérum : 12 ampoules	B 25
Autovaccin : 12 ampoules injectables	B 25
Autovaccin : 24 ampoules buvables ou en application locale	B 25

L. — Examens chimiques**Sang**

Dosage des corps cétoniques du sang	B 30
Dosage des corps cétoniques et cétoènes	B 45
Mesure de la glycémie	B 15
Mesure de l'acidité ionique (électrométrie)	B 20
Mesure de la réserve alcaline	B 20
Dosage du cholestérol	B 15
Dosage du cholestérol et des esters	B 30
Dosage de la bilirubine	B 15
Dosage des sels biliaires	B 20
Dosage lipides totaux	B 25
Dosage de l'indoxyle	B 15
Dosage de l'urée (gazométrique)	B 10
Dosage de l'urée (xanthidrol)	B 20
Dosage des polypeptides	B 25
Dosage de l'azote total non protéique	B 15
Dosage des protéides totaux par réfractométrie	B 15
Dosage de la sérine et de la globuline par pesée	B 30
Dosage de la créatinine	B 15
Mesure de l'uricémie	B 15
Dosage des chlorures (plasma et globules)	B 30
Dosage du calcium	B 25
Mesure de l'activité phosphatasique (une)	B 25
Dosage du phosphore organique	B 25
Dosage du phosphore total	B 25
Dosage du potassium	B 30
Dosage du sodium	B 25
Dosage de l'oxyde de carbone (Nieloux)	B 40
Recherche de l'hémoglobine oxycarbonée (spectrométrie)	B 15

Urine

Analyse d'urine complète d'orientation clinique	B 30
Analyse d'urine complète d'orientation clinique avec azote total	B 35
Éléments de l'urine (recherche et dosage) avec examen microscopique du sédiment	B 20
Dosage d'un élément normal	B 5
Recherche de l'albumine	B 2
Recherche et dosage de l'albumine par néphélogétrie	B 7
Recherche et dosage de l'albumine par pesée	B 10
Recherche du sucre	B 2
Recherche et dosage du sucre	B 5
Recherche et dosage de l'acétone	B 5
Identification du sucre	B 10
Recherche des corps biréfringents	B 10
Dosage de la calciurie	B 15
Créatine et créatinine	B 15
Dosage de l'indoxyle	B 10
Mesure du P. H.	B 5
Recherche de l'hématurie, chimique et cytologique	B 15
Recherche des barbituriques	B 15
Identification des barbituriques	B 15
Dosage des sulfamides ou assimilés	B 15

Lait

Valeur nutritive du lait	B 30
Recherche d'un élément	B 10